



PRISES D'OTAGES ET VERSEMENTS DE RANÇONS À LA 15^E SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

LA POSITION DE L'ALGÉRIE CONFORTÉE PAR L'ONU

Lire en page 3

**POUR METTRE UN TERME
AUX CARTABLES
SURCHARGÉS**

LES SOLUTIONS DE BENBOUZID

Page 4

**AVIS AUX BURALISTES ET LECTEURS
DU JOURNAL MIDI LIBRE**

Afin de nous permettre d'améliorer la distribution du journal, merci de nous contacter au 021 63 80 82 pour toute réclamation, remarque ou constat de mauvaise distribution

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1097 Ven. 15 - Sam. 16 octobre 2010 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

**MAHMOUD KHEDRI
L'A AFFIRMÉ JEUDI**
La capitale ne sera pas transférée

Page 4

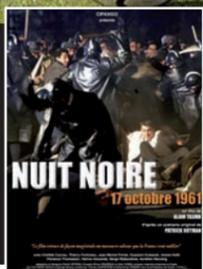
Demi-finale de la Ligue des champions africaine : JS Kabylie-TP Mazembe ce soir à 20h15

LES CANARIS FACE À LEUR DESTIN

Lire en page 17



17 OCTOBRE 1961,
NUIT D'HORREUR
À PARIS



L'IMAGE ENCHAÎNÉE

Lire le cahier culturel pages 11, 12, 13 et 14

GUERRE DES TRANCHÉES AU FLN

Belkhadem s'en prend à la presse

Engagé dans une vaste opération de renouvellement de ses structures locales de base, le FLN peine à achever cette première phase qui concerne les bureaux des kasmats en attendant la deuxième phase devant, elle, conduire au renouvellement des bureaux des mouhafadhas.

PAR AMINE SALAMA

Le secrétaire général du FLN fait-il dans la diversion ? Il y a tout lieu de le croire car, s'agissant de la guerre des tranchées qui fait rage au sein du vieux parti il, a préféré faire dans la fuite en avant plutôt que d'admettre une vérité connue de tous. Contrairement à ses habitudes, Abdelaziz Belkhadem vient, en effet, de se distinguer en accusant la presse nationale de mauvaise foi. Les propos du patron du FLN, rapportés par l'image et le son par l'ENTV dans son journal de 20H de jeudi dernier, ne souffraient d'aucune équivoque. « Il ne faut pas croire tout ce qui se dit dans les colonnes de la presse nationale il y a beaucoup d'exagération » a-t-il indiqué devant les militants et les cadres du parti lors d'un meeting animé le même jour dans la wilaya de Mostaganem ajoutant que la « presse fait dans la déformation des faits ». A l'évidence, cette sortie médiatique du secrétaire général du vieux parti cache mal la perte de son sang-froid devant la tournure prise par les événements à l'intérieur du parti. Engagé dans une vaste opération de renouvellement de ses structures locales de base, le FLN peine à achever cette première phase qui concerne les bureaux des kasmats en attendant la deuxième phase devant, elle, conduire au renouvellement des bureaux des mouhafadhas. Pis, ces luttes intestines ont carrément pris la tournure d'une véritable guerre des tranchées où tous les moyens, y compris ceux répulsifs, sont utilisés par les différents protagonistes.

Une situation que Belkhadem préfère qualifier de tout à fait normal dans la vie d'un parti politique. « Nous sommes heureux que des personnes veulent se maintenir au sein du FLN et



Abdelaziz Belkhadem, Secrétaire général du FLN.

ambitionnent même de briguer des postes de responsabilités, l'essentiel c'est que nos rangs ne soient pas vidés», préfère-t-il attester pour minimiser les faits. En effet, les informations rapportées à longueur de colonnes par la presse écrite nationale font souvent état de véritables batailles rangées opposant les multiples clans pour le leadership sur les kasmats. Ces scènes de bagarres générales, où les militants en viennent aux mains et utilisent même des bars de fer et des armes blanches, ont

débordé du cadre des sièges des structures du parti pour être portées à la rue. D'ailleurs pas plus tard qu'avant-hier ; dans la soirée du mercredi au jeudi, Annaba a vécu le même scénario. Pis, dans cette bataille opposant les partisans du Mouhafedh, qui ont pris d'assaut le siège de la mouhafada, des cocktails molotov, ont été utilisés et n'était ce l'intervention rapide des forces de l'ordre les événements auraient pris une tournure dangereuse. Pour de nombreux observateurs, jamais une opération

de renouvellement des structures des kasmats, qui doit s'achever à la fin du mois en cours comme programmée par la direction politique du parti, n'a connu une telle tension. Il faut dire que des poids lourds du parti, écartés du bureau politique par le secrétaire général, n'ont pas digéré l'attitude de Belkhadem et sont passés carrément à l'opposition. Salah Goudjil, Saïd Bouhadja et Abdelkrim Abada, puisque c'est d'eux qu'il s'agit, ne cachent plus leur amertume à l'égard de Belkhadem. D'autres voix se sont élevées aussi pour dire leur ressentiment. C'est ainsi le cas du ministre de la Formation professionnelle, El Hadi Khaldi, qui s'est départi de sa réserve pour se prononcer ouvertement contre la manière de faire du secrétaire général. De plus on prête à de nombreux cadres, mécontents de la composante du bureau politique imposée par Belkhadem, dont les pouvoirs ont été renforcés lors du dernier congrès, l'intention de vouloir manifester ouvertement leur opposition au pouvoir du patron du FLN.

Et c'est dans ce contexte que se déroule l'opération de renouvellement des structures des kasmats à travers laquelle les différents protagonistes veulent se positionner en perspective des élections législatives et locales de 2012.

A. S.

ABUS COMMIS DANS LES PRISONS

Des actes isolés, selon Belaïz

PAR SADEK BELHOCINE

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Belaïz, a qualifié, jeudi à Alger, d'« actes isolés » les abus commis par certains agents des établissements pénitentiaires et de rééducation à l'encontre des prisonniers. Le ministre qui répondait lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, a souligné que « les abus commis enregistrés par les agents des établissements pénitentiaires et de rééducation font l'objet d'investigations, d'enquêtes et de sanctions ». Cependant, pour Tayeb Belaïz, « Il ne faut pas généraliser ces abus et émettre des jugements sans preuves », précisant néanmoins que « tout acte illégal » est passible de sanctions, citant l'exemple de l'agression d'un prisonnier par un agent de l'établissement pénitentiaire de Blida.

« Après confirmation des faits qui lui ont été reprochés, l'agent a été condamné à trois ans de prison, a-t-il relevé, indiquant, qu'« Il ne faut pas émettre des jugements sévères sur la base d'informations propagées par des détenus mis en liberté ». Il rappelle dans ce cadre, l'existence d'une inspection générale, présidée par un juge de la Cour suprême qui contrôle « en permanence et à l'improviste matin et soir » les établissements pénitentiaires et de rééducation. Outre cet organe, le ministre note que les juges d'application des peines, les méde-

cins et spécialistes, présents dans ces établissements, veillent à leur tour au contrôle de l'humanisation des conditions de détention et au respect des lois, de même que le procureur, le procureur général, le juge d'instruction et le président de la chambre d'accusation et rappelle les « visites » effectuées par les organisations nationales, les avocats, les familles des détenus, les instances officielles et non officielles nationales et étrangères et la presse. Concernant les acquis de la politique de réforme des prisons et de l'humanisation des conditions de détention, le ministre rappelle que plus de 100 mille détenus ont bénéficié de l'enseignement tous cycles confondus, dont 5.534 ont obtenu le BEM, 2.822 le baccalauréat, alors que 87.417 détenus ont bénéficié de la formation professionnelle et que parmi ces prisonniers, 320 détenus jugés poursuivent leurs études universitaires, en dehors des établissements pénitentiaires « sans aucun problème », a-t-il indiqué, estimant que ces résultats mettent en relief la réussite de la politique de réforme des prisons.

D'autre part, dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), consacrée aux questions orales, le ministre a souligné que la coopération judiciaire et juridique algéro-française est « excellente », notamment dans son volet de formation des magistrats, relevant que le jumelage des deux écoles

nationales de magistrature des deux pays et le jumelage des deux cours d'appel qui, selon lui, ont donné des résultats « probants » et « positifs ». Sur la prochaine visite en Algérie de la ministre d'Etat français, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, Mme Michèle Alliot-Marie, M. Belaïz a indiqué que cette visite « sera l'occasion d'aborder et d'évaluer la coopération juridique et judiciaire entre les deux pays » et de « se mettre d'accord pour renforcer plus et davantage cette coopération ». Au cours de cette même séance, Tayeb Belaïz a annoncé la promulgation prochaine d'une loi organique sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour suprême. Selon lui, « le projet de loi organique autorisera la Cour suprême de procéder à la publication, à la distribution et à la vente de sa revue spécialisée qui est actuellement proposée exclusivement aux instances officielles et aux magistrats, outre la signature de contrats avec les imprimeries et les maisons d'édition », précisant que « la généralisation de la publication par la Cour suprême et par d'Etat de leurs revues spécialisées est à même de consacrer la culture judiciaire au sein de la société et de donner l'opportunité aux professionnels, aux avocats, aux étudiants en droit et à toute personne intéressée de s'informer sur les nouveautés, en matière de dispositions et lois, du secteur de la justice ».

S.B

TAYEB LOUH L'A ANNONCÉ EN MARGE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LAPN

Le code du travail sera prêt avant la fin de l'année

Le code du travail, très attendu par le monde du travail est annoncé pour la fin de l'année par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh. Le ministre qui répondait à la presse en marge de la séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, a indiqué que le projet de code du travail élaboré avec les partenaires sociaux comporte 700 articles lesquels « sont adaptés aux développements socio-économiques et certains articles ont été introduits pour amender la législation du travail en vigueur ». Selon le ministre, le code du travail est « un outil de référence unique » qui profitera à toutes les parties notamment le travailleur ou l'employeur et un moyen de facilitation des missions des personnes ayant recours à ce code dans divers domaines, qu'il s'agisse des décideurs ou des organisa-

tions syndicales. Par ailleurs, Tayeb Louh révèle que les prévisions du Fonds monétaire international FMI (Fonds monétaire international) prévoient une baisse à moins de 10% du taux de chômage en Algérie pour l'année 2011, soulignant que ces prévisions « s'accordent avec celles de la ligne de conduite du gouvernement relatives à la stratégie nationale de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage ». Selon le ministre, « la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi est axée sur l'encouragement des investissements générateurs d'emploi et la formation des demandeurs d'emploi en vue de garantir une main d'œuvre qualifiée à même de contribuer à la croissance de l'économie nationale ». Tayeb Louh a promis de s'occuper personnellement de résoudre la question des difficultés rencontrées par les jeunes porteurs de projets au

niveau de certaines banques pour bénéficier de prêts destinés à la création de micro entreprises, rappelant le décret facilitant les mesures relatives à la création de micro entreprises à travers différentes étapes notamment l'accès aux crédits. Selon lui, les difficultés rencontrées notamment le délai d'examen des dossiers, feront l'objet de débat entre son secteur et le secteur des finances pour en trouver les solutions. Optimiste le ministre a indiqué que le taux de croissance économique hors hydrocarbures « dépassera les 6% » à l'horizon 2014 ce qui contribuera, souligne-t-il à « faire baisser le taux de chômage ». Ce taux de croissance sera rendu possible « grâce à l'intérêt accordé aux secteurs de l'Agriculture et de l'Industrie » au regard des potentialités dont ils jouissent, a-t-il observé.

S.B.

AU 1^{ER} TRIMESTRE 2010

Hausse des prix à la production industrielle hors hydrocarbures

Les prix à la production industrielle hors hydrocarbures ont augmenté de 3,4% pour le secteur public et de 1,1% pour le secteur privé au cours du premier semestre 2010 par rapport à la même période de l'année dernière, indiquent les chiffres de l'Office national des statistiques (ONS).

Pour ce qui concerne les prix des industries manufacturières, ils ont évolué de 3,8% dans le secteur public et de 1,0% dans le secteur privé au cours des six premiers mois de l'année en cours, précise l'organisme des statistiques. La hausse des prix de la production du secteur public est due à une augmentation générale des coûts de production qui a touché tous les secteurs, à l'exception des industries divers (-5,4%), des mines et carrières (-2,6%) et de l'énergie -0,1% qui ont connu de légères baisses.

Pour le secteur public, la plus forte hausse des prix à la production industrielle a été enregistrée par les matériaux de constructions avec 18,1% et les sidérurgiques, métalliques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMMEE 3,6%), précise l'organisme, ajoutant qu'une hausse de moindre ampleur a touché les autres secteurs: Chimie, caoutchouc et plastiques (3,3%), l'agroalimentaire (2,2%) et l'industrie des cuirs avec 2%.

Quant au secteur privé, la plus importante hausse a été enregistrée par les industries des mines et carrières (2,6%), et l'agroalimentaire (5,3%), selon l'ONS qui relève de légères hausses pour les matériaux de constructions (2,6%), 1,3% pour le textile et stagnation pour les industries des cuirs et chimie, selon les données de l'ONS.

Pour ce qui concerne l'évolution des prix au 2^{ème} trimestre 2010, ceux de la production industrielle hors hydrocarbures du secteur public ont enregistré une légère croissance de 0,1% par rapport au 1^{er} trimestre de la même année qui a connu une hausse de 1,8%.

APS

PRISE D'OTAGES ET VERSEMENT DE RANÇONS À LA 15^E SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

La position de l'Algérie confortée par l'ONU

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies vient de conforter l'Algérie dans sa position incriminant le paiement de rançons pour la libération des otages détenus par les groupes terroristes.

PAR SADEK BELHOCINE

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a adopté, lors de sa 15^e session tenue à Genève, une décision, initiée par l'Algérie, pour organiser, lors de sa prochaine session, prévue en mars 2011, un panel de discussions sur la thématique des droits de l'Homme et des questions liées à la prise d'otages par les terroristes, a indiqué jeudi dernier le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué qui souligne que « cette adoption consensuelle a été ressentie par l'ensemble des membres du Conseil des droits de l'Homme comme une avancée conceptuelle au niveau des principaux organes onusiens des droits de l'Homme ». L'initiative lancée par le président de la République commence à donner ses fruits. Ainsi, septembre dernier, le chef de l'Etat, Abdelaziz Bouteflika, avait plaidé devant l'Assemblée générale de l'ONU pour « l'interdiction absolue de paiement de rançons aux preneurs d'otages qui a atteint, au cours des dernières années, des proportions inquiétantes ». Selon lui, « le produit de ces rançons s'est révélé être, désormais, la principale source de financement du terrorisme ». Et seule une résolution du Conseil de sécurité est à même de réduire les capacités de nuisance des groupes terroristes. Auparavant, le sommet de l'Union africaine, tenu en juillet 2009 à Syrte (Libye), avait adopté une résolution pour le lancement d'un appel au Conseil de sécurité de l'ONU pour adopter une résolution contraignante contre le paiement de rançons aux groupes terroristes preneurs d'otages. Il faut rappeler que certains pays occidentaux, Espagne, France, Canada, dont les ressortissants ont été pris en otage et



Le président Abdelaziz Bouteflika lors de la session du Conseil de sécurité de l'ONU.

menacés d'exécution, ont dû recourir à ce procédé pour obtenir leur liberté. Les groupes terroristes ont trouvé, par ce procédé de chantage, une source importante de leur financement. Le chef de l'Etat algérien y a opposé la plus grande fermeté. « Le produit de ces rançons s'est révélé être, désormais, la principale source de financement du terrorisme », avait-il déclaré en septembre 2009, ne manquant pas de critiquer les Etats qui cèdent aux revendications, rançons et libérations des activistes islamistes, des groupes terroristes. Le tarif est cher : la libération d'un otage avoisine les 5 millions d'euros. Des revenus qui alimente le terrorisme.

Ainsi, Aqmi a récolté 150 millions d'euros de l'argent des rançons. Le commerce des otages est devenu un commerce juteux pour les terroristes dans la sous-région du Sahel. Intervenant dans le cadre de la deuxième revue par l'ONU de la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme tenue du 7 au 9 septembre à New York, le conseiller du président de la République, Rezag Bara avait affirmé que « le phénomène de prises d'otages par les groupes terroristes suivi de

demandes de rançons et d'élargissement de terroristes détenus en contrepartie de la libération d'otages a pris une telle ampleur qu'il compromet la stabilité de ces régions et la sécurité internationale ». « L'efficacité des mesures prises, jusqu'à présent, pour lutter contre le financement du terrorisme international, a contraint les groupes terroristes et à leur tête Al-Qaïda, à recourir à des voies alternatives parmi lesquelles figurent, notamment la contrebande, le trafic de drogue et d'armes mais aussi et surtout, les enlèvements contre paiement de rançons », a-t-il déclaré regrettant, cependant, qu'en cédant au chantage, les Etats qui ont versé des rançons ne font qu'encourager les groupes terroristes à persévérer dans leurs activités criminelles. « Certains de ces pays semblent, en tout cas, obéir à la seule sécurité de leurs ressortissants, tout en sachant l'usage que fait le terrorisme des rançons récoltées pour le financement de ses activités criminelles, notamment en termes d'acquisition d'armements, de capacité de recrutement et de moyens logistiques sophistiqués », a-t-il déploré, soulignant que « les événements récents ont montré, à juste titre

d'ailleurs, qu'en l'absence d'une norme juridique contraignante, la pratique de la prise d'otages devient encore plus complexe lorsqu'elle est suivie par l'exigence de paiement de fortes rançons jumelée à l'élargissement de terroristes détenus ». Il a ainsi interpellé la communauté internationale à ne pas rester indifférente, et ce, par le renforcement de l'ensemble des mesures prises par les résolutions 1373, 1267 et 1904 du Conseil de sécurité des Nations. De même qu'il a relevé aussi les insuffisances de la résolution 1904 de décembre 2009 du Conseil de sécurité « qui n'appelle pas de manière express à incriminer le versement de rançons aux terroristes ». Ce qui a encouragé, selon lui, les groupes terroristes à poursuivre les opérations de kidnappings. C'est à cette condition, a-t-il déclaré, « que la lutte contre le terrorisme transnational pourra s'organiser et aboutir à des résultats et donner un contenu concret à la lutte mondiale contre ce fléau, telle que définie dans la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies ».

S. B.

AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Les EAU comptent investir entre de 10 à 15 milliards de dollars en Algérie

Le président du Conseil national fédéral de l'Etat des Emirats arabes unis, M. M. Abdelaziz Abdallah Al Ghoreir a affirmé jeudi à Alger que son pays ambitionnait de réaliser des investissements de l'ordre de 10 à 15 milliards de dollars dans différents projets en Algérie au cours des cinq prochaines années. Dans une conférence de presse, le responsable émirati a précisé que son pays "encourageait les petits investissements au niveau des individus et ne se contentait pas seulement des grands investissements qui se font par les Etats". Concernant le projet du parc "Dounia", M. Al Ghoreir a fait savoir que ce projet d'un coût estimé à 5 milliards de dollars suscitait toujours l'intérêt des promoteurs émiratis et qu'il a été évoqué au cours des deux derniers mois. Pour ce qui est du plan quinquennal de relance économique décidé par le président de la République M. Abdelaziz Bouteflika, le responsable émirati a indiqué que si son pays obtenait 15 % des projets inscrits au titre de ce programme il aurait réalisé un véritable succès en matière de coopération entre les deux pays. Il a estimé le volume des échanges commerciaux entre les deux pays à 750 millions de dollars dont 20 millions représentant la valeur des importations algériennes des Emirats. Il a appelé à ce propos à accélérer le processus d'élimination des contraintes qui entravent la réalisation des projets dans les délais impartis soulignant avoir discuté de cette question avec les hauts responsables algériens qui ont exprimé leur disponibilité à oeuvrer en conséquence. M. Al Ghoreir a souligné la nécessité d'échanger les visites de terrain entre les promoteurs des deux pays annonçant qu'il a été convenu de tenir une réunion aux Emirats arabes unis à l'effet de faire connaître les opportunités d'investissement en Algérie.

APS

POUR LE PRÉSIDENT DE LA RASD, "LA LUTTE ARMÉE EST UN DROIT LÉGITIME"

«Si les négociations échouent nous reprendrons les armes»

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL À MIJEK (TERRITOIRES LIBÉRÉS DU SAHARA OCCIDENTAL), MASSINISSA BENLAKEHAL

Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), M. Mohamed Abdelaziz, a réaffirmé encore une fois que le Front Polisario peut opter pour la lutte armée. Ce qui est perçu comme une « option à ne pas écarter » par le gouvernement sahraoui, a-t-il confirmé lors de son discours de clôture des festivités commémoratives du 35^e anniversaire de la proclamation de l'Union nationale du peuple sahraoui, mercredi dernier, à Mijek, dans les territoires libérés du Sahara Occidental. D'ailleurs, le Front Polisario, est appelé à en débattre lors de la tenue, l'année prochaine, de son 13^e congrès. Ce dernier, a-t-on compris, déterminera une bonne fois pour toutes le chemin à suivre. Le passage à l'acte, après 19 ans de cessez-le-feu, n'est désormais plus à « exclure ». Du moins, c'est là l'idée que les troupes de

l'Armée de libération populaire sahraouie, commencent à envisager en cas d'échec avéré du processus des négociations entre les deux parties en conflit, à savoir le Front Polisario et l'occupant marocain.

La reprise des armes pour combattre l'occupant marocain est une option légitime, a affirmé le Président sahraoui. « L'option de la résistance armée est un droit légitime du peuple sahraoui qui défend une cause juste », a-t-il dit à ce propos, avant d'appeler également les Sahraouis à « intensifier et consolider » la lutte pacifique, rappelant de ce fait que « la RASD est reconnue par plusieurs pays dans le monde, dans tous les continents et institutions, à l'instar de l'Union africaine ».

La mobilisation massive du peuple sahraoui, des territoires occupés, de la communauté sahraouie établie au sud (Mauritanie) et à l'étranger, a-t-il dit, a mis le Maroc dans « le banc des accusés

», notamment aux yeux de la communauté internationale qui prend de plus en plus conscience de la légitimité de la lutte pacifique du peuple sahraoui. M. Mohamed Abdelaziz a, en outre, mis l'accent sur les nombreuses victoires réalisées par la lutte pacifique des sahraouis dans les villes occupées. « L'avenir est prometteur pour la résistance populaire sahraouie », a-t-il souligné.

Le Maroc, a-t-il expliqué, utilise tous les moyens dont il dispose pour mettre fin à la résistance pacifique des Sahraouis, mais vainement, à l'instar de sa « politique d'expansion ». Il a, par ailleurs, appelé à développer davantage les capacités de l'Armée de libération populaire sahraouie afin, a-t-il, expliqué, d'être prêt à reprendre « le fusil », dans le cas où les négociations sont encore, une fois, vouées à l'échec. Pour rappel, le droit du peuple sahraoui à la résistance armée a été consacré par l'Organisation des Nations unies en 1972.

M. B

POUR METTRE UN TERME DE LA SURCHARGE DES CARTABLES

Les solutions de Benbouzid

Le ministre a insisté sur la coordination avec les walis pour programmer l'installation de casiers et d'équipements informatiques au sein de chaque établissement éducatif en cours de réalisation. Chaque directeur de l'éducation est responsable de ce qui se passe dans la wilaya dans le secteur de l'éducation.

PAR INES AMROUDE

Pour venir à terme de la surcharge des cartables décrié aussi bien par les élèves que par leurs parents, le ministre de l'Éducation nationale, vient de proposer une solutions consistant à équiper les classes de casiers. M. M. Boubekeur Benbouzid, qui présidait la rencontre des directeurs de l'éducation du centre et de l'est du pays consacrée à l'évaluation de la rentrée scolaire a tenu à leur préciser la liberté dont il dispose



Boubekeur Benbouzid, ministre de l'Éducation.

pour remédier à ce problème. «Vous pouvez en toute autonomie, équiper les écoles de casiers pour les élèves afin de régler le problèmes du poids du cartable», leur a-t-il signifié. Le ministre a insisté sur la coordination, dans ce sens, avec les walis pour programmer l'installation de casiers et d'équipements informatiques au sein de chaque établissement éducatif en cours de réalisation.

Pour M. Benbouzid, chaque directeur de l'éducation est responsable de ce qui se passe dans la wilaya dans le secteur de l'éducation, précisant que "chaque direction doit se gérer selon les moyens dont elle dispose et inscrire dans ses programmes la question des casiers".

S'agissant de la "relative" surcharge des classes enregistrée dans certaines wilayas et établissements du pays, le ministre a appelé les directeurs de l'éducation à suivre et à inspecter les différents projets du secteur.

Les directeurs de l'éducation sont désormais tenus de "suivre et d'inspecter, de près", tous les projets de réalisation d'établissements éducatifs au niveau de leur wilaya en collaboration avec le wali et les responsables locaux de ces projets, a-t-il dit.

Le ministre a, en outre indiqué qu'une instruction ministérielle sera adressée chaque trimestre aux directeurs de l'éducation, les appelant à établir une évaluation

du taux de réalisation de ces projets et les difficultés rencontrées afin de trouver les solutions en collaboration avec les parties concernées.

Pour M. Benbouzid, le problème qui entrave la réalisation des projets du secteur en dépit des moyens matériels et financiers mis en place par l'Etat, réside dans "le manque" de sociétés et d'entreprises de construction dans certaines wilayas.

Il précisera que la surcharge des classes dans la wilaya d'Alger, à titre d'exemple, est due à la rareté ou au manque d'assiettes pour la réalisation d'établissements éducatifs, soulignant également le relogement des habitants dans de nouvelles cités qui ne disposent pas de suffisamment d'établissements d'enseignement.

Le membre du gouvernement s'est par ailleurs dit «optimiste» quant à la solution de ce problème qui sera réglé prochainement en collaboration avec les parties concernées d'autant que les moyens existent.

Pour ce qui est des bourses scolaires, le ministre a noté que 80% des concernés en ont bénéficié, précisant que le cas des 20% restants suscite des questionnements. Il a proposé, à ce sujet, la constitution d'un comité d'évaluation et de proposition de solutions adéquates, estimant très probable la création d'une carte nationale des bénéficiaires afin de faciliter l'octroi de cette bourse dans les délais.

I.A

LE MINISTRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT L'A AFFIRMÉ

La capitale ne sera pas transférée

Le ministre des Relations avec le Parlement M. Mahmoud Khedri a affirmé, jeudi, dans son intervention jeudi à l'Assemblée populaire nationale (APN) au nom du premier ministre M. Ahmed Ouyahia qu'il n'y avait aucun projet de transfert de la capitale pour le moment, précisant que "la wilaya d'Alger demeurera la capitale".

A une question orale de deux volets sur l'éventuelle création d'une autre capitale pour désengorger socialement et économiquement Alger et les solutions proposées pour soulager la capitale de la pression du trafic routier, M. Khedri a indiqué, rapporte l'APS, que le parlement avec ses deux chambres a adopté dernièrement le plan national d'aménagement du territoire "qui ne comporte aucune mention ou choix d'un nouveau lieu pour la capitale du pays qui demeurera pour le moment la wilaya d'Alger".

Répondant au deuxième volet de la question, M. Khedri a souligné que ces difficultés "ne datent pas d'aujourd'hui dans la capitale mais existent depuis l'indépendance du fait de la grande pression démographique, le nombre d'habitants ayant décuplé en 50 ans, ce qui a nécessité la réalisation de nombreuses infrastructures qui ne répondent cependant pas toujours aux normes internationales".

S'agissant des mesures initiées par le gouvernement en matière de gestion du trafic routier, le ministre a précisé que le parc automobile a doublé durant la dernière décennie avec une augmentation moyenne annuelle de 8% portant à 1.405.472 le nombre de véhicules en 2009, estimant le flux de véhicules à travers les principales artères de la capitale dans les heures de grande affluence dans la matinée à 29.890 unités.

Parlant du Concernant le métro, M. Khedri a précisé que la première ligne Grande Poste-Hai El Badr sur 9 km sera bientôt mise en fonction et devra transporter 300.000 voyageurs/jour outre les 3 extensions de cette ligne qui sont Hai El Badr-El Harrach sur 4 km dont les travaux son en cours, la ligne Grande Poste-Place des Martyrs sur 2 km en cours de réalisation également et Hai El Badr-Ain Naâdja sur 3,6 km et dont la réalisation sera entamée dès que l'entreprise chargée des travaux sera choisie.

Pour la gestion du trafic routier et du stationnement, précise le ministre, un plan a été élaboré en 2004 conforme au plan d'orientation de l'aménagement du territoire en vertu duquel une commission du trafic routier et de sécurité routière a été créée pour le suivi de son exécution. Le plan stipule notamment l'organisation du stationnement au niveau de 134 axes routiers à Alger et la création de voies à sens unique dans 42 axes routiers.

R.N

LE MINISTRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

Coup d'envoi demain à Sétif de la rentrée 2010-2011

PAR ABDELHALIM BENYELLÈS

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, M. El-Hadi Khaldi, en visite demain à Sétif, assistera au lancement de la nouvelle rentrée 2010-2011 dans une conjoncture particulière marquée par les nouveaux projets du secteur inscrits dans le cadre du «projet de la loi de finances 2011». Ce sont les décisions prises par le ministère de la Formation et de l'Enseignement supérieurs dans le cadre de l'augmentation des bourses des stagiaires, la création d'une bourse pour tous les stagiaires du secteur et la création de cellules de formation et d'accompagnement au niveau de tous les établissements de formation pour aider les stagiaires. Et dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la formation, El-Hadi Khaldi annoncera la création d'un Office national des publications professionnelles, la mise sur pied d'un programme de formation des formateurs ainsi que l'installation d'une commission au niveau du secteur chargé de mettre en place des mécanismes d'évaluation de la qualité du produit de son secteur.

Au vu des efforts déployés par le secteur de la formation professionnelle au cours de ces dernières années dans le domaine de la résorption du chômage et de la satisfaction du marché de l'emploi en matière de main-d'œuvre qualifiée, le ministre El-Hadi Khaldi saisira l'occasion pour insister sur la réhabilitation des différents métiers en relation avec le marché de l'emploi et les grands projets de l'Etat inscrits dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014. Pour le

cas de Sétif qui ambitionne d'inscrire 10.920 jeunes en 2010 et d'atteindre 23.700 entre 2010 et 2014, il s'agit, en fait, de fournir le plus grand nombre d'employés au secteur du BTP, dont le programme d'Habitat a atteint le chiffre de 71.000 unités pour le compte du programme quinquennal 2010-2014, un chiffre largement en hausse comparativement aux 60 mille logements inscrits au cours du programme quinquennal 2005-2009. Et c'est dans ce cadre justement que le directeur de la formation professionnelle de la wilaya de Sétif expliquera, à ce propos, que tous les moyens sont mis en place pour convaincre les jeunes à rejoindre

cette filière grâce aux campagnes de sensibilisation qui ont débuté au mois d'avril en direction des jeunes afin «d'inculquer aux nouveaux apprentis l'idée de s'organiser dans le but de créer ensemble des micro-entreprises» et d'éviter ainsi la fuite de la main-d'œuvre vers le marché parallèle.

Enfin, dans le domaine de la réhabilitation des différents métiers en relation avec le marché de l'emploi et le legs culturel et civilisationnel en Algérie, le ministre évoquera les nouveaux projets de son secteur inscrits pour le soutien de l'artisanat et la relance de filières en relation avec l'économie basée sur le savoir.

A.B.

TRANSPORT

L'Autorail Biskra-Constantine inauguré par Amar Tou

La ligne ferroviaire Biskra -Constantine a été inaugurée, dans la matinée d'hier, par le ministre des transports Amar Tou. Arrivé à bord de l'Autorail, le ministre fera une brève escale à la gare El Gourzi, d'Ain-Abid, pour réembarquer avec le nouveau chef de l'exécutif, Noureddine Bedoui et les représentants des organes de presse. Le trajet depuis la capitale des Zibans jusqu'à Constantine s'effectuera désormais en trois heures. Le prix du billet est fixé, quant à lui, à 650 dinars. L'autorail qui conduira la délégation jusqu'à de la gare centrale de Bab El Kantara, aura parcouru une quarantaine de kilomètres en 30 minutes. Les signes de «caillassage» sont visibles sur les vitres, notamment. A l'instar des trains, l'autorail fait l'objet de jets de pierre, fera remarquer responsable à la SNTF.

La ligne Touggourt-Biskra -Constantine entre dans le programme de modernisation et d'extension du réseau ferroviaire national. Le ministre qui a souligné, au passage, que la rénovation de certains compartiments a été assurée par les compétences nationales à Sidi Bel Abbas, avait

déclaré, lors de sa dernière visite à Constantine, en juillet dernier que le secteur des transports connaîtra un bond non négligeable dans les années à venir. Son secteur a bénéficié, au titre du plan quinquennal 2010-2011 de 2800 milliards de dinars, soit l'équivalent de 40 milliards de dollars. Devant l'ensemble de l'exécutif, le membre du gouvernement, avait précisé que le montant alloué à son département, dans le cadre du plan de développement estimé à 1300 milliards de dollars, sera destiné et investi dans les grands axes du secteur dont le transport ferroviaire. Le renforcement et la modernisation des réseaux des transports urbains et les équipements de bases des infrastructures aéroportuaires font aussi partie des priorités inscrites dans l'agenda du programme ministériel. Amar Tou révélera, en outre, que le moyen de transports « tramway » sera généralisé à plusieurs autres wilayas à travers le territoire national. Après ceux programmés à Oran, Alger et Constantine, quatorze autres villes en seront dotées d'ici les cinq années à venir.

Naima Djekhar

L'ALGÉRIE VEUT DÉVELOPPER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Projet de construction de 3 mille logements écologiques

Avec son potentiel solaire évalué à plus de 3 mille heures d'ensoleillement par an, l'Algérie est l'un des pays les plus aptes à promouvoir l'énergie solaire. Cependant, la politique nationale de mise en valeur des technologies des énergies renouvelables doit s'articuler autour d'une stratégie financière en mesure d'allouer des ressources adéquates à ce secteur d'activité d'avenir.

PAR AMAR AOUIMER

L'Algérie entend réaliser 3 mille logements écologiques et la rénovation thermique de 4 mille autres logements existants ainsi que 20 pour le tertiaire (audit énergétique) dans le cadre du programme quinquennal 2010/2014, selon Abdelkrim Chenak, directeur des projets auprès de l'Agence de la promotion de la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE) qui a présenté jeudi dernier une communication dans ce sens, lors des journées techniques sur les énergies renouvelables, organisées parallèlement au premier Salon international sur les énergies renouvelables qui vient de fermer ses portes au Palais des expositions d'Alger. Avec son potentiel solaire évalué à plus de 3 mille heures d'ensoleillement par an, l'Algérie est l'un des pays les plus aptes à promouvoir l'énergie solaire, cependant, la politique nationale de mise en valeur des technologies des énergies renouvelables doit s'articuler autour d'une stratégie financière en mesure d'allouer des ressources adéquates à ce secteur d'activité d'avenir. Le directeur général de l'Agence de promotion et de rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE), Mohamed Salah Bouzeriba, a réaffirmé que les entreprises spécialisées dans le développement des énergies renouvelables, parmi lesquelles on peut, notamment, citer les centres de recherche et de développement, doivent jouer pleinement



De par le potentiel important en énergie solaire qu'elle recèle, l'Algérie se lance dans la construction écologique.

leur rôle afin de contribuer à l'émergence d'une tradition de généralisation de l'énergie solaire. Les chauffe-eau solaires qui sont, d'ailleurs, massivement utilisés en Tunisie voisine, pourront bien connaître un essor en Algérie sachant que dans le sud du pays, les populations nomades sont dotées d'équipements et de technologies leur permettant d'avoir de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Ils utilisent justement cette source d'énergie propre pour l'éclairage nocturne et d'autres usages domestiques. La demande énergétique dans le secteur du bâtiment est estimée par l'orateur à 36 % en 2005, alors que le taux moyen est de 35 % dans les pays développés. Ce qui est important comme consommation de l'énergie non renouvelable. Et d'où, dit-il, le recours à des constructions écologiques qui puissent, avec l'introduction de nouveaux types de matériaux de construction imperméables à la chaleur et le froid, réduire le volume de la consommation énergétique. « Il s'agit d'un programme ambitieux qui sera réalisé durant les cinq prochaines années » a-t-il ajouté, mettant en évidence les grands projets qui sont aussi inscrits dans le programme national de la maîtrise d'énergie (PNME) comme la mise en place de 10 mille chauffe-eau qui fonctionneront avec l'énergie solaire. L'Algérie s'investit aussi dans un autre programme de la lutte contre

l'émission de CO2 et les effets des changements climatiques. Concernant le projet de la réalisation des 600 logements, la convention de partenariat a été signée entre l'APRUE les OPGI concernés le 14 mai 2009. Toutes les opérations d'élaboration sont achevées, y compris, dit-il, la sélection des bureaux d'études, la rédaction des cahiers des charges et le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt général ainsi que la sélection des experts thermiciens.

« Même les assiettes de terrain sont déjà réservées pour ce programme au niveau des 11 wilayas concernées » a-t-il ajouté. Il reste, seulement, selon Chenak, le lancement sur le terrain de l'opération qui ne risque pas de dépasser la fin de l'année. Avec la mise en place des 400 chauffe-eau solaires en 2011, l'Algérie aura entré de plain-pied dans la maîtrise des énergies renouvelables et le développement durable.

La prolifération des rencontres internationales et des salons sur le thème des énergies renouvelables, trois événements ont lieu en octobre dont deux à Alger et un autre dans la capitale du Hoggar, Tamanrasset, montre toute la volonté des responsables du secteur, notamment des organisateurs des salons, de vulgariser ces énergies propres et moins coûteuses.

A. A.

POUR SUVGARDER LA COHÉSION DE L'ORGANISATION

L'OPEP maintient ses quotas de production de pétrole

L'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) a décidé, jeudi dernier à Vienne, de maintenir inchangés les niveaux de production afin de stabiliser les cours du baril de pétrole et sauvegarder la cohésion de l'organisation.

Alors que le prix du baril est revenu à son meilleur niveau depuis près de 9 mois, à savoir 83,2 dollars, les douze pays membres ont également fixé la date (2011) de la prochaine réunion de l'OPEP dans la capitale iranienne Téhéran, soit une première depuis 36 ans. Cela confirme notamment la bonne marche et le bon fonctionnement de cette organisation qui a su réhabiliter l'Iran, en tant que gros producteur de pétrole (deuxième pays producteur derrière l'Arabie saoudite). Rappelons que le plafond de production de l'OPEP est

actuellement de l'ordre de 24,84 millions de barils par jour depuis presque une année et l'organisation n'a nullement l'intention d'y apporter des changements jugeant le marché international du pétrole stable, donc dépourvu de tensions et de perturbations. D'où la nécessité de modérer les quotas de production de chaque pays membre suivant la situation de l'offre et de la demande. La demande à tendance, cependant, à la hausse, en prévision de l'hiver et de la diminution des stocks des réserves des Etats-Unis d'Amérique et des autres pays consommateurs de pétrole.

Toutefois, certains événements majeurs, tels que les mouvements de grève en France dans les ports et la tension dans les raffineries sont susceptibles de causer un regain de demande énergétique.

L'OPEP continue donc de jouer sur sa stratégie en matière de régulation du marché du pétrole en prônant le statut quo dans la production et l'unification des rangs des pays membres, et ce, pour la sixième fois consécutive.

Mais, l'essentiel, consiste à montrer une satisfaction dans les résultats enregistrés dans la détermination des cours du baril, dans la mesure où tous les 12 pays de l'organisation ont bien reçu le prix actuel de 83,2 dollars, bien que certains pays, tel que l'Algérie dont le ministre de l'Énergie et des mines, Youcef Yousfi a récemment plaidé pour un baril plus élevé, souhaitent que les cours du baril oscillent entre 90 et 100 dollars.

A. A.

SYSTÈMES DE MANAGEMENT

L'IANOR 1^{er} organisme certificateur algérien

L'Institut algérien de la normalisation (IANOR) clôturera le processus de certification des systèmes de management de 4 entreprises nationales avant la fin de l'année, devenant ainsi le 1er organisme certificateur algérien, a indiqué jeudi dernier le directeur général de l'institut, M. Mohamed Aissaoui. M. Aissaoui a expliqué, lors d'un point de presse organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la mondialisation, célébrée le 14 octobre de chaque année, que l'IANOR, qui jusqu'à présent ne s'occupait que de la certification des produits, a réussi à mener à bien le processus de certification de "système de management qualité" de quatre entreprises algériennes dont trois privées. « Cette opération permet à l'institut d'adhérer au club des organismes internationaux de certification de système de management qualité et de devenir ainsi le premier du genre en Algérie » a-t-il ajouté, rapporte l'APS. Concernant le slogan choisi cette année pour la célébration de la Journée mondiale de la normalisation : "Des normes pour un monde accessible à tous", M. Aissaoui a indiqué qu'il visait à encourager la construction de sites et d'infrastructures publics accessibles aux personnes handicapées et celles du troisième âge. Il a mis en exergue, dans ce contexte, les efforts de l'Algérie pour garantir des conditions de vie favorables aux personnes handicapées et âgées, relevant l'existence de normes nationales permettant de construire des infrastructures accessibles à tous. En 2009, une commission inter-ministérielle a été mise en place dans le but d'asseoir un socle juridique susceptible de généraliser l'accessibilité aux handicapés aux sites et places publics, a-t-il rappelé. M. Aissaoui a estimé, d'autre part, que la mise en place par l'Organisation internationale de normalisation "ISO" d'une norme sur la responsabilité sociale (ISO 26.000) contribuera au renforcement et au développement de ce cadre juridique nécessaire à l'amélioration de la qualité de la vie des personnes, nonobstant leur état de santé.

PRODUCTION CÉRÉALIÈRE

L'assurance intégrale avant 2010

L'assurance intégrale des céréales entre en vigueur avant la fin de l'année en cours, a annoncé jeudi dernier à Ain Temouchent le représentant de la Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA), M. Amari Djamel. Ce nouveau produit, qui a reçu le visa du ministère des Finances, rapporte l'APS, couvre les risques liés à la sécheresse, la grêle et l'incendie menaçant les blés dur et tendre, ainsi que l'orge et la paille, a précisé le chef de département des risques agricoles. Cette assurance fait l'objet, actuellement, de rencontres similaires qui ont touché une vingtaine de wilayas potentielles en céréaliculture, a-t-on ajouté en marge d'une journée de vulgarisation et de sensibilisation, organisée par la Caisse régionale de la mutualité agricole et la Chambre d'agriculture d'Ain Temouchent. La rencontre d'Ain Temouchent, à laquelle ont pris part les représentants locaux de l'UNPA, de l'association des grandes cultures, l'abattoir avicole, les céréaliers potentiels et des aviculteurs, a pour objectif, selon le directeur de la CRMA de Beni Saf, de sensibiliser les agriculteurs pour une souscription et de les informer des nouvelles facilités accordées par la CNMA. Ces facilités ont trait aux souplesses introduites dans les procédures tant de la souscription que des remboursements, outre l'amélioration de la qualité des prestations, a-t-on expliqué. "Toutes les procédures se font désormais sur la base de négociations", a-t-on affirmé dans ce sens.

R E



SURCHARGE DES CLASSES À ALGER

LE TRACAS DES PARENTS

Le problème de la surcharge des classes ne semble pas épargner la capitale qui, elle aussi, souffre dans plusieurs de ses localités de ce grand problème qui perturbe les parents.

PAR CHAFIKA KAHLAL

Si du côté d'El Madania et Hydra les classes n'accueillent pas plus de vingt élèves, ces derniers s'entassent pour suivre leurs cours dans les communes de Bir-Touta Souidania, Draria, El Achour, Douéra, Ain Naâdja où les classes comptent de 40 à 50 élèves, voire plus. Pourtant la direction de l'éducation de la wilaya d'Alger avait redoublé d'efforts dans les quelques dernières semaines précédant la rentrée scolaire, pour assurer la meilleure prise en charge possible pour les quelque trois cent mille élèves appelés à rejoindre les bancs des établissements scolaires des trois paliers confondus dans toutes les régions de la capitale. Les directions de l'éducation de l'est, de l'ouest et du centre de la capitale ont élaboré un riche programme en perspective de cette rentrée scolaire 2010/2011.

Quelque trente-neuf nouveaux établissements devaient être réceptionnés à la rentrée scolaire. Tandis que l'ouest de la capitale, verra la réalisation de quinze établissements scolaires, toujours dans les trois cycles confondus et dont sept devait être prêts à la rentrée scolaire. Il est à noter aussi que l'ensemble des communes algéroises ont procédé à la réfection des établissements scolaires et aussi à la mise en place de cantines. En fait, en matière de restauration, sur les trente-huit cantines scolaires qui devaient être ouvertes, 20 sont aujourd'hui opérationnelles, cette année, dans plusieurs communes de la capitale à l'instar de Staoueli, Souidania, Khraissia, Chéraga, Heraoua, Belcourt,



Le transfert des élèves induit souvent la surcharge des classes.

Zéralda et Mahelma, cela pour tenter de mettre fin au calvaire des élèves résidant loin de leurs écoles, notamment ceux habitant Heraoua, Khraissia et Souidania, soit à des kilomètres de leurs écoles et qui sont donc contraints de déjeûner sur les lieux mêmes. Cette situation est encore plus pénible pour eux en hiver où leur corps, en pleine croissance, ont besoin d'un déjeûner consistant et diététique.

D'autre part, la direction de l'éducation a également prévu l'ouverture de plusieurs établissements scolaires dans les trois paliers au profit des enfants des familles récemment relogées dans les communes de Birtouta, Saoula et Tessala El-Merdja. Ainsi, ces familles ne devraient rencontrer aucun problème pour scolariser leurs enfants grâce à l'ouverture de ces nouveaux établissements, apprend-on auprès d'un responsable de la direction de l'éducation. Mais apparemment, la réalité est toute autre puisque ces villes justement sont les plus touchées par le problème de surcharge dans les classes.

Dans la localité de Ain Nâadja, par exemple, nous trouverons les élèves de deux paliers dans la même école, celle dite

Azizi Ahmed et ce, depuis maintenant plus de trois ans après la fermeture d'un CEM dans la localité de Gué-de-Constantine. Les responsables ont donc transféré les collégiens dudit CEM au primaire Azizi Ahmed. Pour céder donc des classes aux élèves du CEM, les petits enfants du primaire se retrouvent à plus de cinquante par classe.

Une situation qui ne peut qu'abaisser davantage le niveau des élèves surtout avec le nouveau programme. *"La surcharge des classes est tout à fait incompatible avec la nouvelle méthode d'enseignement basée sur l'approche par compétence. Celle-ci nécessite des classes entre 18 et 24 élèves au maximum"*, affirme un parent d'élève qui avec des dizaines d'autres parents ne cessent de réclamer le transfert des collégiens du CEM auprès des autorités concernées qui *"ne semblent pas du tout inquiètes pour le sort de ces enfants"*. Au niveau du préscolaire à El Achour aussi le même problème se pose. Des classes se trouvent avec plus de 40 élèves alors qu'une circulaire de la tutelle fixe le nombre d'élèves à 24 par classe au maximum. **C. K.**

ABSENCE DE VESPASIENNES À ALGER

Y A-T-IL UN PETIT COIN ?

PAR AHMED BOUARABA

Les boulevards et avenues de la capitale, a-t-on constaté, ne disposent pas de toilettes publiques. Au niveau du centre-ville, par exemple, satisfaire un besoin biologique est, malheureusement, de nos jours synonyme de défi. Les vespasiennes de la capitale se comptent sur les doigts d'une seule main. Un sexagénaire interrogé à Didouche-Mourad nous dira à ce propos : *«Les toilettes publiques font partie des besoins du citoyen, comme le transport, les soins et autres.»* Cette absence de «coins d'aisance» a mené la population algéroise, particulièrement les hommes, à se soulager n'importe où, engendrant des odeurs nauséabondes qui, faut-il le souligner, contribuent à la dégradation du tissu urbain de la capitale. Quant

aux femmes, si par malheur elles sont prises d'un besoin urgent, les pauvres doivent impérativement prendre leur mal en patience. *«C'est une honte de ne pas trouver où se soulager dans la capitale»*, souligne une mère de trois enfants. *«Les personnes qui ont du mal à se retenir souffrent le martyre à cause de ce problème»*, lance un diabétique. Par ailleurs, ce qui est étonnant, c'est que cette absence de toilettes est enregistrée même au niveau des restaurants et cafés. Les rares commerçants qui en disposent, faut-il le préciser, gardent les clefs de ces lieux qui sont généralement, a-t-on pu constater, infectes et lamentables. Il faut dire que pour la plupart de ces toilettes «disponibles» dans certains commerces de la capitale, un masque d'oxygène est impérativement «recommandé» pour y passer quelques secondes. Ces toi-

lettes ne sont ouvertes que pour les consommateurs et si un passant demande, naïvement, l'utilisation des toilettes qui sont, rappelons-le, une exigence par les autorités locales, les commerçants leur répondent que *«les sanitaires sont fermés pour travaux»*. A cet effet, la nécessité de doter la capitale de toilettes publiques se pose donc avec acuité. Les Algérois, pour leur part, doivent s'engager davantage dans cette affaire. Leur participation devra consister à garder ces lieux propres et ne pas les abîmer. Il est, toutefois, utile de souligner que le manque flagrant de toilettes publiques dans la capitale, et d'ailleurs dans la majorité des grandes agglomérations, constitue en réalité une tare pour les Algériens qui pourra jouer un rôle négatif dans la promotion du tourisme. **A. B.**

EL MADANIA

Le département de la Solidarité recrute

Pour ses besoins en matière de ressources humaines, le ministère de la solidarité nationale et de la famille, organise un concours de recrutement sur épreuves. Seize postes sont à promouvoir par le département, informe-t-on. A cet effet, Les titulaires d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équivalent dans les disciplines et spécialités ci-après: Sciences juridiques et administratives, sciences économiques, sciences financières, sciences commerciales, sciences de gestion, sciences politiques et relations internationales, sociologie sauf la spécialité sociologie éducative, psychologie: spécialité organisation et travail, science de l'information et de la communication: sauf les spécialités presse écrite et audiovisuel, sciences islamiques: spécialité charia et droit, pourront déposer leurs dossiers de candidature au sein de l'administration concernée sise au 125 Rue boulevard Abderahmane Laâla, El Madania Alger. **A. B.**

DIRECTION DES MOUDJAHIDDINES -ALGER

Besoins en ressources humaines

Pour ses besoins en matière de ressources humaines, la direction des moudjahiddines d'Alger, organise un concours de recrutement sur épreuves. Trois postes sont à promouvoir par l'administration, informe-t-on. A cet effet, Les titulaires d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équivalent dans les disciplines et spécialités ci-après: Sciences juridiques et administratives, sciences économiques, sciences financières, sciences commerciales, sciences de gestion, sciences politiques et relations internationales, sociologie sauf la spécialité sociologie éducative, psychologie: spécialité organisation et travail, science de l'information et de la communication: sauf les spécialités presse écrite et audiovisuel sciences islamiques: spécialité charia et droit, pourront déposer leurs dossiers de candidature au sein de l'administration concernée.

BEN AKNOUN, FACULTÉ DE DROIT

Embarras au concours de magister

La faculté de droit de Ben Aknoun, s'est retrouvé jeudi passé, dépassé par le nombre important de candidat venus passer le concours de magister, qui et pour cette année à concerné deux modules seulement. Plus de 8 000 étudiants venus de différentes wilayas du pays pour tenter leurs chances. Ces derniers et en attendant l'heure de l'examen ont investi la rue et cela du à l'incapacité de la faculté à accueillir ce nombre importants, ce qui a créé des troubles de la circulations des véhicules. A noter aussi que, les candidats pour le module de « la propriété intellectuelle » qui été déjà stressés et sous pression, se sont trouvé avec un sujet d'examen destiné à la branche du commerce ce qui a créé le mécontentement chez les étudiants. La situation et à 10h30 (presque une heure de retard) à été réglé par l'administration de la faculté. **K. H.**



M'SILA

9 mille emplois créés par le secteur agricole

Plus de 9 mille emplois, dont 300 permanents, ont été créés par le secteur agricole dans la wilaya de M'sila au cours des neuf premiers mois de l'année 2010, a indiqué, lundi, le directeur des services agricoles (DSA). Le maraîchage avec 2.411 postes temporaires créés, notamment, grâce à la culture des carottes, pratiquée sur 3 mille hectares et nécessitant le recours à une forte main-d'œuvre pendant les périodes de plantation, d'arrachage et de préparation à la vente, représente, selon M. Laâla Maâchi, l'activité génératrice du plus grand nombre d'emplois. La culture de la salade, qui nécessite également à une importante main-d'œuvre durant ses différentes phases, arrive en seconde position, a ajouté le même responsable, soulignant que la période de récolte d'abricots qui s'étire sur deux mois, a également généré un grand nombre d'emplois, tandis que la filière céréalière a été à l'origine de la création de 860 emplois durant, notamment, la campagne de moissons-battages à la faveur de la reprise de cette activité dans plusieurs localités. Dans les activités d'élevage et de production de viandes (200 mille quintaux/an dans cette wilaya steppique), les emplois créés ont atteint le nombre de 1.564, alors que la filière lait, avec une production de 40 millions litres/an, a employé 150 travailleurs dans les activités de surveillance et de garde des troupeaux. (APS)

CHELLALET EL-ADHAOURA (MÉDÉA)

Plan d'urgence d'approvisionnement en eau potable

La première phase d'un plan d'urgence destiné à l'approvisionnement en eau potable des habitants de la localité de Chellalet El-Adhaoura, nord-est de Médéa, confrontés depuis plusieurs années à une grave pénurie d'eau, a été achevée dans sa totalité, a-t-on indiqué à la Direction de l'hydraulique. Ce plan d'urgence, initié en juin dernier par les autorités locales, en vue de résoudre définitivement le problème de pénurie, devait permettre à la faveur de travaux de transfert d'eau à partir du champ de captation de Berrine, dans la wilaya de Djelfa, qui alimente déjà la localité de Ksar El-Boukhari, d'approvisionner de façon régulière les 26 mille habitants de la localité de Chellalet El-Adhaoura, a indiqué le directeur de l'hydraulique. L'opération de transfert d'eau a nécessité, d'après ce responsable, la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable sur un linéaire de 60 km pour acheminer cette eau vers les foyers de cette localité. Un apport de mille m³/jour est assuré à cette localité grâce à ce transfert, a estimé ce responsable, précisant que les quantités d'eau potable pompées à partir du champ de captation de Berrine suffisent à couvrir les besoins de la population jusqu'à l'échéance 2035. La seconde phase de ce plan d'urgence repose essentiellement sur le projet de transfert d'une partie des eaux du barrage de Koudiat Asserdoune, dans la wilaya de Bouira, vers des localités de la wilaya de Médéa qui vont bénéficier, a expliqué ce responsable, d'un apport d'eau considérable à la faveur de ce projet, dont, notamment, Chellalet El-Adhaoura qui, une fois ce transfert concrétisé, disposera de quantités d'eau supplémentaires et suffisantes pour satisfaire les besoins à venir en matière d'eau potable.

APS

DELLYS, ZEMMOURI, RESSOURCES HALIEUTIQUES

DU POISSON EN ABONDANCE

La disponibilité du poisson constatée depuis la mi-septembre sur les marchés de Boumerdès, où une baisse des prix des produits de la mer est également relevée, augure d'une bonne saison de pêche dans la région, selon des pêcheurs des ports de Dellys et Zemmouri.

Selon ces derniers, cet optimisme s'explique par l'abondance constatée de poissons bleus et blancs sur les côtes de la wilaya, suite à la période d'arrêt obligatoire de la pêche (entre le 1er mai et le 31 août écoulés) fixée par la tutelle pour la reproduction des poissons. "Les objectifs de cette décision semblent avoir été atteints", estiment les pêcheurs, dont les propos sont confirmés par la mercuriale pratiquée au niveau des étals des marchés locaux où la sardine est, désormais, écoulee dans une fourchette située entre 80 et 100 DA, constate-t-on.

Cette heureuse perspective s'affiche après une longue période de "disette" vécue par la wilaya depuis le 1er janvier 2010, indiquent des pêcheurs qui estiment "que la période d'arrêt obligatoire de la pêche a été une véritable opportunité pour la multiplication des poissons en mer". A noter que le prix de la sardine (met de prédilection par excellence pour une large couche de la population aux revenus modestes) avait fait l'objet d'une grande spéculation, durant les derniers mois écoulés, en affichant des seuils de 400 et 500 DA le kilogramme, prix guère compatibles avec le



La région de Dellys est l'une des plus poissonneuses.

pouvoir d'achat des citoyens. Selon le responsable de la wilaya de la pêche et des ressources halieutiques, "l'optimisme est de mise pour cette saison de pêche, après le recul drastique dans la production piscicole enregistrée à l'échelle nationale, en raison des fluctuations climatiques, notamment".

"Durant le premier trimestre 2010, la wilaya avait réalisé une modeste prise de pas plus de 700 tonnes de poissons", déplore-t-il. Néanmoins, les "prises de la wilaya se sont améliorées depuis", s'est félicité ce responsable qui signale une production de 2.500 tonnes durant le deuxième trimestre de cette année, suivie par une prise de 2.400 tonnes au troisième trimestre. Durant ces deux dernières années, la production piscicole de la wilaya avait enregistré une amélioration sensible, selon la même

source qui signale une moyenne de production annuelle entre 9 mille et 13 mille tonnes, dont un taux de 90% représenté par la sardine, réputée pour être l'apanage des ports de Zemmouri El-Bahri et Dellys, à l'échelle nationale. Le littoral de Boumerdès s'étend sur une distance de 90 km englobant neuf plages d'échouage, un abri de pêche et trois ports principaux, d'une capacité d'accueil globale de plus de 400 embarcations, dont 183 abritées par le port de Zemmouri, 163 par celui de Dellys et près d'une centaine par le port de Cap Djinet, indique-t-on à la direction locale de la pêche. Plus de 4 mille pêcheurs immatriculés, dont 3.700 marins-pêcheurs, le reste étant réparti entre les différents métiers de la mer, activent sur cette côte.

APS

MÉDÉA, CHAMBRE DE COMMERCE

Le code des marchés publics en débat

Une journée d'étude sur le code des marchés publics a été organisée samedi à Médéa à l'initiative conjointe de la Chambre de commerce et d'industrie du Titteri et l'Union nationale des entrepreneurs du bâtiment (UNEB). L'objectif de cette journée est de vulgariser le contenu de ce code auprès des chefs des entreprises de réalisation et mieux les informer sur les procédures à suivre en matière de soumission et les conditions réglementaires inhérentes aux différents types de marchés. La participation active à la dynamique de développement enclenchée au niveau de la région, à la faveur des programmes de soutien et d'appui à la relance économique, constitue l'autre objectif visé par l'organisation de ce genre de rencontre avec les opérateurs économiques locaux, a indiqué à l'APS le directeur de la Chambre de commerce

et d'industrie du Titteri. Cette journée, a-t-il ajouté, est le cadre idéal pour l'ensemble des intervenants, entreprises de réalisation, bureaux d'études et organismes administratifs "de débattre des problèmes auxquels sont confrontés les secteurs du bâtiment, les travaux publics et de l'hydraulique et de sortir avec des propositions susceptibles de transcender les obstacles rencontrés sur le terrain". S'agissant de la vulgarisation du contenu du code des marchés publics, le directeur du CCI, M. Abdelhakim Fecht, a relevé une certaine "méconnaissance des procédures réglementaires" chez des entrepreneurs, due à l'absence d'une bonne maîtrise du contenu du code des marchés, engendrant, soit des litiges avec les maîtres d'ouvrages, soit des retards dans l'exécution des projets, a-t-il précisé. L'explication du contenu de ce code permettra, selon lui, d'éviter tous

les obstacles susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de l'appareil de réalisation, de mener à terme l'ensemble des projets validés par le comité des marchés et créer les conditions favorables à une compétition professionnelle saine et loyale. Les conditions d'octroi des marchés publics, l'évaluation des offres de soumission et le paiement des travaux sont les principaux points débattus lors de cette journée d'étude, à laquelle ont pris part des représentants des secteurs d'activité concernés. Des propositions allant dans le sens d'une meilleure prise en charge des problèmes soulevés ont été présentés par les participants à cette journée, notamment la garantie d'une plus grande transparence dans l'attribution des marchés et le règlement dans les délais fixés par la loi des situations financières. APS



TIPASA, TRAVAUX PUBLICS

100 KM DE ROUTES RÉHABILITÉS

Pour les projets du quinquennal 2010-2014 destinés à la wilaya de Tipasa, le secteur des travaux publics semble avoir la part du lion. en effet un riche programme sera très bientôt lancé par la direction des travaux publics de la wilaya qui a prévu la réfection de 100km de routes.

PAR KAHINA KAHLAL

Le secteur des travaux publics, a "bénéficié de 10 milliards DA pour l'entretien et la réhabilitation des routes nationales (RN), chemins de wilaya, des voies d'évitement de Koléa et Hadjout et la voie express reliant Khemisti à la ville de Cherchell et la création de 5 nouvelles maisons cantonnières.

Toutes ces voies de communication contribueront dans une large mesure à la fluidité du trafic routier qui est saturé surtout en période estivale avec le flux important des visiteurs une intention qui pourrait beaucoup servir le tourisme dans la dite wilaya puisque l'état actuel des chemins de wilaya et communaux est dégradé ce qui a longtemps participé à la régression de la wilaya pourtant bien servie par la nature. Toutes les routes et ruelles des quartiers et des différentes communes seront donc réhabilitées d'ici 2014 dans le but de redonner à la wilaya sa place et sa brillance d'autre fois. d'autre part, la défaillance du réseau routier ne cesse d'augmenter la colère des citoyens notamment les transporteurs qui trouvent tout le mal à accéder à certaines régions notamment rurales ou montagneuses vu que de très nombreuses routes ou plutôt pistes sont aujourd'hui quasi impraticables notamment dans la daïra de Cherchell.

Un flux important d'automobilistes

Il faut noter aussi que les automobilistes de la région pâtissent de l'étroitesse des routes de la wilaya de Tipasa ce qui accroît les embouteillages notamment à l'arrivée de chaque saison estivale où des centaines de milliers de visiteurs et touristes envahissent les villes côtières de ladite wilaya connue par ses belles plages et ses sites touristiques extraordinaires. Plusieurs



La réhabilitation des routes permettra le désenclavement de certaines communes.



Toutes ces voies de communication contribueront dans une large mesure à la fluidité du trafic routier qui est saturé surtout en période estivale avec le flux important des visiteurs une intention qui pourrait beaucoup servir le tourisme dans la wilaya



routes sont donc programmées à l'instar de la route wilaya 129 reliant la commune de Koléa à celle de Fouka et qui sera totalement retapée vu sa grave détérioration. La route nationale 67 reliant la wilaya de Tipasa à celle de Blida en passant par la commune d'El Affroun aux frontières de la wilaya. aussi la route wilayale N°50 reliant Bouharoune maritime à la commune d'Attatba connaîtra le même sort ainsi que la route nationale N°131 reliant le village dit Berbissa à la commune de Oued El Oulaig à l'extrême nord de la wilaya de Blida. Aussi la route wilayale N°212 reliant la commune de Douaouda à la route nationale reliant Alger à Tipasa. d'autre part, la route wilayale N°14 reliant la commune d'Aghbal à la route nationale N°11.

Par ailleurs, d'autres projets seront aussi prochainement lancés dans le but de désenclaver plusieurs petites localités en les reliant aux routes nationales notamment avec les wilayas avoisinantes tel celles de Chlef, Blida et Alger. La réalisation prochaine de ce programme mettra donc sûrement fin à plusieurs problèmes surtout la régres-

sion de l'activité commerciale et économique dans la région.

D'autre part, plusieurs autres projets dans différents secteurs qui sont en cours de réalisation seront prochainement achevés et d'autres encore prochainement entamés. Une enveloppe financière de 215 milliards de dinars a été accordée à la wilaya de Tipasa. Selon le staff exécutif de la wilaya, elle a entamé son programme de consolidation de la croissance économique (PCCE). il faut signaler que dans le programme 2010-2014 tous les secteurs d'activités vont profiter de cette importante cagnotte.

Cependant la part du lion est revenue au secteur de l'habitat et de l'urbanisme qui a bénéficié d'une "autorisation de programme de 85 milliards DA pour les projets en cours et la réalisation d'un programme neuf de 21000 unités de logements à l'horizon 2014 qui se répartit entre 12000 logements sociaux locatifs, 5000 logements publics aidés ex-LSP et 4000 logements ruraux".

Ce secteur important figure donc dans les premières préoccupations des responsables locaux qui "comptent satisfaire le maximum de demandes de logements des citoyens". La deuxième enveloppe plus importante a été accordée à l'hydraulique. "Le montant alloué est de 66,7 milliards DA qui sera consacré à la réalisation de 45 opérations d'approvisionnement en eau potable, à l'extension de certains réseaux d'AEP, à la réalisation de réservoirs d'eau de forage et de retenues col linaires, 19 opérations en travaux d'assainissement ainsi que deux nouvelles STEP à Bou Ismail et Sahel". Autre nouveauté " le pôle universitaire de la wilaya de Tipasa qui sera opérationnel lors de la prochaine rentrée universitaire 2011-2012 a bénéficié d'une enveloppe de 9,4 milliards DA".

K. K.

CHLEF

Un nouveau S G pour la wilaya

Lors d'une cérémonie tenue lundi au siège de la wilaya en présence du wali, M. Mahmoud Djemma, et de toutes les autorités civiles et militaires, le nouveau secrétaire général de la wilaya de Chlef, représenté en la personne de M. Belghoul Slimane, a été officiellement installé dans ses fonctions. Le nouveau n°2 de la wilaya occupait auparavant la fonction de chef de daïra de Freneda. Au cours de cette même cérémonie, d'autres cadres ont été installés dans leurs nouvelles fonctions. Il s'agit de M. Salem Salah à la tête de la DAL et de M. Douifi Fodil à la tête de la DRAG. Il y a lieu de signaler que ce mouvement a touché également le corps des chefs de daïra. M. Abdellah Moudji à la tête de la daïra de Oued-Fodda (précédemment chef de daïra à Hamadia, à B. B. Arréridj), M. Azaïz Mohamed à El-Karimia (auparavant chef de daïra de Béni-Boussaïd, Tlemcen), Mr Boucheraït Boualem à Ouled Ben Abdelkader (précédemment chef de daïra de Thénia), M. Embarek Baroudi à El-Marsa (auparavant chef de daïra de Oued Taria, Mascara) et, enfin, le cinquième chef de daïra installé est celui de Béni-Haoua (il était attaché de cabinet dans la wilaya de Naâma). Lors d'une allocution d'adieu à l'adresse de ceux qui quittent la wilaya, le chef de l'exécutif de wilaya a tenu à rendre hommage au «travail remarquable» accompli par les responsables promus ou mutés, de même qu'il a souhaité la bienvenue aux cadres désignés pour occuper de nouvelles responsabilités au niveau de la wilaya de Chlef.

B. O.

Nouvelles opportunités pour la pratique sportive

Plus d'une quarantaine d'infrastructures du secteur de la jeunesse et des sports a été réceptionnée dans la wilaya de Chlef au cours de l'année 2010 et plusieurs autres le seront avant la fin de l'année a-t-on révélé à la direction de la jeunesse et des sports. Il s'agit, entre autres infrastructures, de neuf maisons de jeunes, de 11 complexes de proximité, de 23 terrains de proximité, d'un centre de loisirs et d'activités scientifiques et de deux piscines, a indiqué la même source, ajoutant que plusieurs autres anciennes structures ont bénéficié d'opérations d'aménagement et de réhabilitation. Parmi ces dernières il est fait état notamment de l'ex-centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS) qui a bénéficié d'une opération destinée à sa reconversion en centre de regroupement sportif. En cours d'exécution, cette opération d'un coût de 16 millions DA porte sur le revêtement en gazon naturel du terrain de football, l'aménagement d'une piste olympique d'athlétisme, de la couverture de la piscine existante. Dans le même cadre, il est prévu également le lancement, au sein de cet établissement, des travaux de réalisation d'un bloc d'hébergement et restauration ainsi que des salles de cours. Ces actions seront consolidées davantage avec le lancement en cours du programme 2010 qui prévoit la réalisation de 20 terrains de proximité, de deux camps de jeunes respectivement à Beni Haoua et El Marsa, de trois maisons de jeunes à Oued Goussine, Dahra et Abou El-Hassan ainsi qu'une auberge de la jeunesse de 50 lits à Oued Goussine également. Un complexe sportif, une salle omnisports et une salle de sport spécialisée seront également réalisées à Chettia, Ténès et Beni Bouateb, a ajouté la même source. Les études et le choix de terrains pour la plupart de ces projets ont été finalisés, a-t-on signalé. En plus des nouveaux projets, les responsables de la DJS prévoient l'aménagement de 14 établissements de jeunes et de 10 infrastructures sportives dont des stades et des salles de sports. La concrétisation de ce programme qui vient ainsi renforcer les multiples actions réalisées au cours des dernières années sera d'un grand impact pour la promotion des activités de jeunes tout comme il permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la vulgarisation de la pratique sportive dans cette région au passé sportif glorieux.

APS

Séoul et Washington lancent une série d'exercices militaires aériens

L'armée de l'air sud-coréenne a annoncé vendredi le lancement avec les Etats-Unis d'une série d'exercices militaires aériens conjoints dans l'ouest de l'espace aérien sud-coréen. Ces manœuvres de huit jours baptisés "Max Thunder", sont destinés à renforcer les capacités opérationnelles des forces aériennes des deux parties, précise l'armée de l'air. Quelque 250 pilotes participeront à ces exercices, dirigés par l'armée de l'air sud-coréenne dans 50 avions militaires sud-coréens et américains, précise la même source. Séoul et Washington ont organisé des séries d'exercices militaires depuis le naufrage d'une corvette sud-coréenne en mars dernier. Séoul accuse la RPDC d'avoir torpillé la corvette, une accusation catégoriquement rejetée par Pyongyang.

Les Palestiniens condamnent un nouveau projet israélien de colonisation à El-Qods

L'Autorité palestinienne a condamné vendredi avec fermeté le projet israélien portant sur la construction de près de 240 nouveaux logements dans des quartiers de la ville sainte d'El-Qods occupée. "Nous condamnons avec fermeté ce nouveau projet israélien et nous appelons les Etats-Unis à tenir l'occupant sioniste pour responsable de l'effondrement des pourparlers de paix", a déclaré le chef des négociateurs palestiniens Saëb Arekat. Après l'annonce par les autorités d'occupation d'un nouveau projet de construction de 238 logements à El-Qods occupée, M. Arekat a dénoncé ces comportements israéliens visant à "tuer toute chance de reprise des négociations de paix", relancées le 2 septembre dernier mais bloquées par la poursuite de la colonisation. Outre la colonisation, Israël continue d'imposer aux Palestiniens toute sorte de politiques racistes et discriminatoires, et de commettre sans cesse des exactions au vu et au su de l'Organisation des Nations unies et des autres institutions internationales des droits de l'homme, "inertes face à ces violations israéliennes des résolutions internationales".

Début de manoeuvres anti-prolifération au large de la Corée du Sud

Le ministère sud-coréen de la Défense a indiqué que des manoeuvres navales anti-prolifération (PSI) réunissant plusieurs pays ont débuté mercredi au large de la Corée du Sud qui y participe pour la première fois, rapportent les agences de presse. Les manoeuvres anti-prolifération (PSI) se déroulent pendant deux jours au large du port de Busan (sud) et réunissent des navires de guerre et des moyens aériens américains, sud-coréens, japonais et australiens. Plusieurs autres pays ont de leur côté envoyé des observateurs. "C'est la première fois que la Corée du Sud participe à des manoeuvres PSI", a indiqué un porte-parole du ministère. Séoul n'avait jusque-là qu'un statut d'observateur au sein de ce programme, lancé il y a six ans par les Etats-Unis et auquel environ 90 pays ont adhéré. Mais la Corée du Sud a décidé d'y participer activement après le deuxième essai nucléaire nord-coréen en mai 2009. La PSI comprend des manoeuvres militaires et autorise l'arrondissement en haute mer de navires soupçonnés de transporter du matériel nucléaire et autres armes de destruction massive.

APS

RÉFÉRENDUM D'ABYEÏ AU SOUDAN

KHARTOUM VEUT LE REPORT LE SUD REFUSE

Khartoum s'est prononcé jeudi pour un report du référendum prévu le 9 janvier dans la région clé d'Abyei, à la charnière entre le nord et le sud du Soudan, mais les autorités du Sud autonome ont jugé ce report "inacceptable".

Simultanément à un référendum d'autodétermination dans tout le Sud, la population de cette zone pétrolière litigieuse doit choisir d'être ou non intégrée au Nord musulman ou au Sud christiano-animiste.

Mardi dernier, les deux parties ont déclaré ne pas être parvenues à s'entendre sur les critères d'éligibilité pour cette consultation "malgré de sérieux efforts et de nombreuses discussions utiles".

Elles ont prévu de se rencontrer de nouveau en Ethiopie, fin octobre, pour trouver les moyens d'éviter un échec susceptible de remettre en cause l'ensemble du processus de paix qui a mis fin en 2005 à plusieurs décennies de guerre civile.

"Il est clair qu'à ce stade, il n'est pas possible que le référendum d'Abyei ait lieu le 9 janvier 2011. Nous convenons tous que ce n'est pas faisable", a déclaré à la presse Didiri Mohammad Ahmad, membre de la direction du Parti du congrès, au pouvoir à Khartoum.

Le Sud craint une offensive militaire

"Nous nous sommes entendus pour chercher des alternatives lors des prochaines discussions", a-t-il poursuivi, précisant que l'une de ces alternatives serait



Didiri Mohammad Ahmad, membre de la direction du Parti du congrès, au pouvoir à Khartoum.

que les deux parties négocient directement le statut définitif de la région.

Jalal Yousif al Dagir, ministre soudanais de la Coopération, a expliqué lors de la même conférence de presse que le gouvernement pouvait envisager de reporter le scrutin de quatre mois ou plus.

"Le référendum n'est pas complètement exclu, mais il est désormais manifeste que d'autres solutions seraient plus réalistes", a-t-il ajouté.

"Un report du scrutin est inacceptable", a rétorqué Deng Arop Kuol, chef de l'administration locale. "Les habitants d'Abyei sont toujours décidés à voir le référendum se dérouler le 9 janvier. Si le gouvernement ne le leur permet pas, nous pouvons procéder nous-mêmes à un référendum", a-

t-il affirmé, ajoutant toutefois qu'il se rendait à la prochaine séance de discussions.

Selon Susan Rice, ambassadrice des Etats-Unis à l'Onu, le Sud-Soudan craint que le Nord ne se prépare à une action armée avant le référendum.

Dans un communiqué résumant la visite qu'une délégation du Conseil de sécurité a effectuée la semaine dernière, la diplomate confirme que le président du Sud-Soudan, Salva Kiir, a demandé l'instauration d'une zone tampon de 16 km à la frontière avec le Nord. Ses propos visent sans doute à préparer le terrain à une résolution pour renforcer les effectifs de la Mission des Nations unies au Soudan (Minus), dit-on de sources proches du Conseil de sécurité. **R. I.**

APRÈS LE NOBEL DE LA PAIX DECERNÉ À LIU XIAOBO

200 dissidents chinois défient le pouvoir

Deux cents dissidents et militants chinois des droits de l'homme estiment que la remise du prix Nobel de la paix au dissident Liu Xiaobo est un "choix splendide" qui devrait inciter la Chine à se lancer dans des réformes démocratiques. Dans une pétition qui circule sur internet, ils appellent les autorités à "libérer sans délai tous ceux qui sont illégalement détenus".

"Liu Xiaobo est un choix splendide pour le prix Nobel de la paix", écrivent-ils. "Il a persévéré dans la quête des objectifs de démocratie et de gouvernement constitutionnel et a écarté toute colère, même à l'encontre de ceux qui le persécutent."

"En décernant le 8 octobre le prix à ce dissident condamné à onze ans de prison pour subversion contre l'Etat, le comité Nobel a salué son "long combat non violent en faveur des droits fondamentaux de l'homme en Chine".

Pékin, qui avait mis en garde la Norvège, a qualifié d'"obscurité" le choix du comité Nobel et les médias officiels ont quasiment passé sous silence l'attribution de cette prestigieuse récompense. L'épouse du dissident, Liu Xia, est assignée à résidence dans son appartement de Pékin. D'anciens responsables réformistes, parmi lesquels l'ancien secrétaire de Mao Zedong, Li Rui, ont cependant

lancé un appel en faveur de la liberté d'expression dans une lettre ouverte adressée cette semaine aux autorités.

Dans leur pétition diffusée vendredi, alors que s'ouvre une réunion du comité central du Parti communiste, les dissidents et militants des droits de l'homme évoquent, eux, des propos récents du Premier ministre, Wen Jiabao.

"Nous demandons à ce que des procédures légales visant à libérer Liu Xiaobo soient entreprises sans délai et que Liu et son épouse soient autorisés à se rendre à Oslo pour recevoir le prix Nobel de la paix", demandent les dissidents. **R. I.**

La Ligue arabe pourrait demander à l'ONU de reconnaître l'Etat palestinien

Les pays de la Ligue arabe pourraient demander à l'ONU le mois prochain de reconnaître l'Etat palestinien si Israël poursuit la construction des colonies en Cisjordanie, a déclaré hier le ministre égyptien des Affaires étrangères. "Si Israël ne respecte pas le gel de la colonisation, la Ligue arabe étudiera une autre option, hors du processus de paix, comme d'aller aux Nations unies pour demander la reconnaissance de l'Etat palestinien", a affirmé M. Gheit. Israël et l'Autorité palestinienne ont repris des négociations directes sous l'égide des Etats-Unis le 2 septembre, après quasiment deux ans d'interruption, mais les discussions achoppent déjà sur le refus de l'Etat hébreu de proroger le mora-

toire de dix mois sur les constructions dans les implantations de Cisjordanie, qui a expiré au 26 septembre. Et jeudi soir, le gouvernement israélien a annoncé qu'il avait approuvé la construction de 238 logements dans des quartiers juifs de Jérusalem-Est, après avoir observé pendant près d'un an un gel officieux des constructions dans cette partie de la Ville sainte dont les Palestiniens veulent faire leur capitale. M. Gheit participait à Bruxelles à une réunion des Amis du Pakistan démocratique (Friends of Democratic Pakistan), groupe composé d'une dizaine de pays et d'institutions internationales qui veulent stabiliser le Pakistan par un soutien économique sur le long terme. **R. I.**

KALÂA N'ATH ABBAS

Un royaume en pleine montagne kabyle

Lire page 12-13

● Une dynastie rebelle au sein de l'empire ottoman

« LES PALMIERS BLESSÉS » DE ABDELLATIF BEN AMMAR



Une fiction pour se remettre en question

AIDA GUECHOU, L'ALGÉRIENNE

«Ma participation à ce film m'honore»

LAILA OUAZ

«Une réelle opportunité et une véritable chance d'être aux côtés des grands»

RYM TAKOUCHT

«Ma collaboration à ce film est un devoir»

Lire page 13

KALÂA N'ATH ABBAS

Un royaume en pleine montagne kabyle

Le royaume d'Ath Abbas, vous connaissez ? Eh bien il a existé dans la Kabylie orientale au XVIe siècle. Il a pris forme à ce moment crucial, qui devait voir les habitants d'Alger faire appel aux frères Barberousse pour se prémunir contre les attaques des Espagnols.

PAR LARBI GRAÏNE

Un certain nombre d'institutions viennent d'exhumer cette dynastie kabyle qui régna sur les Bibans, il s'agit de l'association «Gehimab» basée à Bejaïa (Groupe d'études sur l'histoire des mathématiques à Bougie médiévale), du CNRPAH (Centre national de recherches préhistoriques anthropologiques et historiques) d'Alger (pour le compte du ministère de la Culture), de la wilaya de Bejaïa à travers l'APC d'Ighil Ali et la Kalâa n'Ath Abbas et de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj.

En effet, à l'initiative de ces institutions qui ont voulu ainsi célébrer le 500e anniversaire de la fondation de ce royaume, la salle El Mougar à Alger a abrité jeudi en fin d'après-midi une exposition sous l'intitulé « Kalâa n'ath Abbas : Un royaume indépendant dans les Bibans au XVIe siècle ». La cérémonie d'ouverture de cette exposition qui tranche, il faut le dire, par sa haute facture et sa qualité d'élaboration, a été marquée par la présence d'Ali Haroun, ex-membre du HCE et militant de la cause nationale.

La soirée a été égayée par une collation et un concert de musique andalouse animé par l'orchestre féminin d'Ahbab Cheikh El Bedjaoui. Analysant la portée de cet événement, l'anthropologue Ali Sayad pense qu'il ne s'agit pas « d'exhumation d'un royaume, mais d'une civilisation, d'une culture » qui selon lui « s'était



Le royaume d'Ath Abbas.

développée d'abord à la Kalâa des Beni Hammad, dont les habitants devaient fuir les Hilaliens vers Bougie».

« Lorsque, les Espagnols et les Turcs fera-t-il observer, ont occupé Bougie, il y a 5 siècles, le royaume s'est retiré à la Kalâa des Beni Abbas qui va devenir l'incarnation d'un certain nombre de traditions, de gouvernement et de culture, la Kalâa a été bien plus un pôle culturel comparativement au royaume de Koukou, où le petit roitelet Ath al-Kadi a fait plus de mal que de bien, en revanche poursuivit notre interlocuteur Ath Abbas puise dans une culture qui remonte à 1052. Tout en donnant liberté aux villages, ajoute-t-il ce pouvoir dynastique a su transmettre la culture ».

Pour sa part, le professeur Djamil Aïssani, commissaire de l'exposition, président de «Gehimad» et enseignant à l'Université de Bejaïa déplore le fait que la mémoire de ce royaume ne se soit pas perpétuée même au niveau local. « On n'a pas donné l'importance qu'il fallait à cette dynastie. Ce qu'on avait mis en

avant, c'est cheikh El Mokrani, c'est-à-dire qu'on a limité 500 ans d'histoire à quelques dizaines d'années, il fallait faire ce travail qui est le fruit de 15 ans de recherches » relève-t-il. Pour le sociologue et anthropologue Youssef Nacib, Ath Abbas a été « un royaume comme pouvait l'être un royaume au XVIe siècle, c'est-à-dire que c'était un ensemble de villages qui ne représenteraient pas aujourd'hui un Etat bien entendu ». Et d'ajouter : « Mais ce qui est important, c'est de savoir se réapproprié objectivement son passé, qu'on le veuille ou pas un royaume comme celui des Beni-Abbas fait éminemment partie de notre histoire et de notre passé. Aujourd'hui évidemment, les données ne sont plus les mêmes, on peut sourire à l'idée que c'était un royaume alors qu'aujourd'hui il ne représenterait même pas une wilaya dans ce grand ensemble qu'est la nation algérienne, mais connaître son histoire, a-t-il ajouté c'est s'approprier un élément identitaire oublié, c'est s'approprier un élément sous-tendant une psychologie sociale

L. G.

UNE DYNASTIE REBELLE AU SEIN DE L'EMPIRE OTTOMAN

La Kalâa n'ath Abbas apparaît sur la scène géopolitique vers 1510 pour disparaître à l'arrivée des Français même si la Kalâa devait tomber définitivement en 1871 lors de l'insurrection d'El Mokrani et du cheikh el-Haddad. Le royaume a été fondé par Abderrahmane Ben Abdelaziz connu sous le nom de Sidi Abderrahmane, après que ce dernier eut fédéré les villages de la région. Située à 1.300 m d'altitude, à 50 km au nord de Bordj Bou Arréridj et à 100 km environ de Bejaïa, la Kalâa n'était devenue accessible qu'après la construction par la France du chemin carrossable qui y mène jusqu'à aujourd'hui.

Elle fut bâtie sur le modèle du la kalâa des Beni

Hammad, dont les ressortissants devaient se replier sur la région de Bejaïa pour échapper aux nombreuses incursions des Zirides et des Almohades. Le royaume des Bibans fut un pôle industriel important. La tribu des Aït Abbas est qualifiée par les historiens de tribu manufacturière. Elle fabriquait du savon, des bijoux en or et en argent, des étoffes de laine et des burnous blancs. Mais la production d'armes y était de loin la plus importante, de sorte qu'une partie des stocks parvenait au reste de l'Algérie.

On y pratiqua même une sorte d'espionnage économique, puisque les Kabyles avaient enrôlé dans leurs ateliers de fabrication d'armes des Andaloux

d'Espagne, des renégats et des chrétiens. Ils sortaient de ces fabriques de longs fusils et des platines qui étaient commercialisées même à Tunis. On exploitait un minerai en roche qui était traité au charbon de bois dans un bas fourneau semblable à la méthode qui avait cours en Catalogne.

D'après le Dr Shaw, les Beni-Abbas peuvent « merre en compagnie trois mille fantassins et quinze cents chevaux ». Selon la conjoncture, ce royaume s'est allié ou s'est opposé au pouvoir des deys d'Alger mais il a toujours su maintenir faire à eux une franche indépendance.

L. G.



Cheikh El Mokrani.

d'importance.» « C'est intéressant a-t-il ajouté aussi de savoir que les siècles précédents ont connu une vie que nous avons eu à l'époque des gens qui étaient organisés, étudiaient, produisaient. Cela montre simplement une évidence, c'est que l'histoire relève du continu, c'est-à-dire que l'Algérie n'existe pas depuis 1962, elle existait bien avant avec des données historiques, économiques différentes.» Et de conclure : « Mais cela appartient quand même à notre histoire. »

Le professeur Slimane Hachi, directeur du CNRPAH abonde dans le même sens : « Nous essayons, avec le ministère de la

Culture, de faire connaître, de faire des recherches, de publier, d'éditer et d'intervenir dans la scène culturelle de la nation ». Il impute l'effacement de cet événement historique à « la question de la diffusion de la science, des connaissances et de l'histoire » au sein de la société. Selon lui il ne s'agit pas d'une « exhumation » mais d'une « mise au présent ». « Nous sommes un centre de recherches préhistoriques anthropologiques et historiques dont la mission est de diffuser l'histoire, diffuser tout ce qui a été grand dans ce pays » a-t-il dit. Et de relever : « La Kalâa n'ath Abbas est un de ces moments, un de ces lieux forts qui représentent notre histoire. On fête le 500e anniversaire de la fondation de ce royaume indépendant au cœur des Bibans, qui s'est étendu jusqu'à Bougie, donc nous avons une histoire longue de plusieurs décennies ». Et de conclure qu'« Il est important que les Algériens connaissent les hauts faits de leur passé ».

L. G.

ASSOCIATION LUMIÈRE

Journées cinématographiques de Tamanrasset

Les premières journées cinématographiques de la wilaya de Tamanrasset se dérouleront du 26 octobre au 2 novembre, a-t-on appris auprès de l'association Lumière. Ces premières journées cinématographiques auront pour thème la guerre de Libération nationale, a indiqué à l'APS Amar Rabia, premier vice-président de l'association. Un programme comprenant des projections de films et des conférences sur la Révolution algérienne est en cours de préparation, conjointement avec le ministère de la Culture, a précisé M. Rabia. "On a déjà établi une première liste de films participants, dont «La bataille d'Alger» de Gillo Pontecorvo, «Les portes du Silence» d'Amar Laskri, «Chant d'automne» de Meziane Yaâla et «Les enfants de la Casbah» de Hadj Rahim", a-t-il détaillé.

Le film documentaire sur le parcours du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, de 1963 à 2009, intitulé "L'Algérie au cœur" est également programmé, a-t-il ajouté. L'association Lumière a déjà organisé une quinzaine de journées cinématographiques dans différentes wilayas du pays, dont Naâma, Skikda, Mila et Constantine.

APS

EXPOSITION ESPAGNOLE À ORAN

"La lumière comme pinceau"

Après son vernissage en septembre dernier à Alger, l'exposition artistique espagnole "La lumière comme pinceau" sera présentée au public Oranais à partir du 7 novembre prochain au Musée national Ahmed Zabana, a-t-on appris jeudi des organisateurs. Cette manifestation soutenue par l'Union nationale des arts culturels (UNAC), se poursuivra pendant plus d'un mois pour faire découvrir aux visiteurs une collection d'œuvres de l'art pictural contemporain, a-t-on souligné. L'exposition sera également mise à profit par la direction du musée Ahmed Zabana, en partenariat avec l'Institut Cervantès, pour l'animation d'ateliers d'initiation aux arts plastiques pour les enfants. "La lumière comme pinceau" (La luz como pincel, en espagnol) se compose de tableaux photographiques signés par plusieurs artistes comme Alberto Capon, Carlos Canovas et Alberto Pina. Ces clichés paysagés ont été pris durant la période 1990-2007 et se distinguent en particulier par les techniques appliquées pour leur mise en valeur, a-t-on expliqué. L'exposition, qui s'inscrit dans le cadre des échanges culturels entre les deux pays, consacre l'amorce du partenariat entre le Musée national Ahmed Zabana et le Musée d'art contemporain de La Corogne (Espagne), convenu en janvier dernier à Oran par les responsables de ces deux établissements.

APS

« LES PALMIERS BLESSÉS » DE ABDELLATIF BEN AMMAR

Une fiction pour se remettre en question

Le long métrage « Les palmiers blessés » du cinéaste et réalisateur Abdellatif Ben Ammar a suscité, depuis son apparition en juin 2010, l'intérêt grandissant du public et des médias.

PAR KARIMA HASNAOUI

Le réalisateur, à travers ce film met en exergue l'importance de l'histoire dans le développement des populations. Ce film, fruit d'une coproduction algéro tunisienne, raconte l'histoire d'une fille de chahid Chama interprété par la

jeune actrice tunisienne Leila Ouaz qui part à la recherche de la vérité sur la mort de son père, décédé durant les événements de 1961 de Bizerte et qui se heurte à la falsification qu'a connue l'histoire. Dans un cadre animé par une musique chargée d'émotion qui rapporte la souffrance de la jeune et courageuse Chama, qui et au fil des rencontres se retrouve soutenue par un couple algérien exilé en Tunisie Nourredine et Nabila dans sa quête...

Ce long métrage porte un regard nouveau sur ce drame et l'état des conflits qui dominent l'actualité en utilisant la fiction qui appelle le spectateur à se remettre en question. K. H.



LES PALMIERS BLESSÉS

ABDELLATIF BEN AMMAR, RÉALISATEUR

« Il est temps de raconter notre version de l'histoire »

Midi Libre : quelles ont été les raisons qui vous ont poussé à choisir le sujet de la guerre de Bizerte pour votre film «Les palmiers blessés» ?

Abdellatif Ben Ammar : la mémoire se trouve aujourd'hui perdue et les jeunes de la génération actuelle et à venir, ne trouvent pas de repères.

Ce film nous offre à nous les Arabes de donner notre version de ce qui constitue l'histoire humaine.

Certes je ne suis pas un historien du moins mon rôle est de faire des films qui me permettent de rappeler l'importance de l'histoire sans entrer dans les débats et polémiques.

A travers ce film, j'invite le spectateur à se remettre en question et chercher la vérité, surtout sans connaissance du passé on ne peut aborder son présent encore moins son futur.



Abdellatif Ben Ammar.

Pourquoi « Les palmiers blessés » et pourquoi avez-vous choisi ce titre ?

Nous avons choisi le titre « Palmiers blessés » par rapport à un boulevard existant à Bizerte, où on trouve des palmiers forés autrefois par les balles de l'armée française. L'ironie est que quand on demande par exemple des explications à un jeune il répond par (parce que c'est comme ça)

Paroles d'actrices

AIDA GUECHOU, L'ALGÉRIENNE

« Ma participation à ce film m'honore »



Lorsqu'on m'a appelé, je n'avais pas d'appréhensions bien au contraire j'étais très motivée pour interpréter ce rôle. En lisant le script, je me suis retrouvée dans les traits de Saïda, cette femme pas comme les autres. Il y a une action du film où je dois pousser le falsificateur d'une falaise, un personnage cynique. Cette scène a été coupée lors de sa projection à Carthage j'ai voulu connaître les raisons, le réalisateur Ben Ammar m'a répondu « il ne faut jamais tuer un criminel parce que si on le fait on libérera sa conscience ».

Mon statut d'actrice m'impose à explorer différents territoires et les raisons qui m'ont poussé à accepter ce rôle dans un film de (guerre) est qu'il nous donne la chance de raconter notre version de l'histoire pour les générations à venir.

J'aimerais remercier ce grand monsieur du cinéma de m'avoir offert cette opportunité de participer à ce projet qui vient renforcer la culture algéro tunisienne déjà existante depuis le temps de feu Boumediène.

LAILA OUAZ

« Une réelle opportunité et une véritable chance d'être aux côtés des grands »



Grâce à la chance que m'a donnée Ben Ammar, je me suis retrouvée en présence de grosses pointures du cinéma arabe et de surcroît pour un rôle principal ce qui m'a fait prendre conscience de l'importance et la teneur que j'avais à assumer dans ce film.

Pour ma part, il n'y a pas de petit rôle ni de grand rôle mais plutôt un grand et petit artiste et c'est ce que j'ai pu ressentir durant mon travail aux cotés des acteurs algériens, ce qui fut pour moi un vrai honneur.

Pour l'anecdote et durant le tournage du film, je me suis tournée souvent vers Hassen Kachache en lui demandant si mon stress n'apparaissait pas trop sur mon visage, il n'a cessé de me rassurer. Durant la projection en avant-première du film à la salle El mouggar.

J'ai eu une rencontre « historique » avec

sans savoir que c'est l'un des vestiges de la guerre de Bizerte en 1961.

Quel message souhaitez-vous faire passer à travers ce long métrage ?

Mon message est un appel de la conscience à tenir compte de l'importance de la mémoire pour les générations à venir et quand je trouve Djamilia Bouhired émue et fière, je me rends compte que mon but est presque atteint.

Comment voyez-vous les productions maghrébines dans le monde du cinéma arabe ?

De nombreuse personnes disent que les productions maghrébines ne les intéressent pas en raison du dialecte, d'où le refus de suivre et cela est une réalité. Et c'est à nous de faire bouger les choses et les faire tourner à notre avantage. K.H.

RYM TAKOUCHE

« Ma collaboration à ce film est un devoir »



Le message du film est la question que tout le monde se pose pourquoi toujours vivre dans un monde où la guerre domine tous les aspects de la vie. Ma participation je l'ai perçue comme un devoir. Pour moi, le réalisateur a su à travers le film démontrer ce point.

Mon rôle est celui de Nabila, bonne vivante mais qui cache à l'intérieur quelqu'un de très triste dû au fait qu'elle soit une artiste incomprise et loin de son pays natale et c'est ce qui va être démontré à travers les actions du film..

Ma rencontre sur le tournage avec la Tunisienne Leila ouaz a laissé place à l'harmonie entre les deux dialectes tunisien et algérien, ce qui a créé une sorte de mélodie qui a laissée empreinte dans ce long métrage.

Phs : Midi Libre

17 OCTOBRE 1961, NUIT D'HORREURS À PARIS

L'IMAGE ENCHAÎNÉE

Parmi les images poignantes, outre celles montrant des Algériens ensanglantés ou allongés morts sur les quais de la Seine, la caméra se focalise sur celle qui montre un pêcheur regardant flotter devant lui les corps sans âme d'Algériens matraqués à sang avant d'être jetés dans le fleuve.

Les quelques rares films, en majorité censurés, sur la répression sanglante du 17 octobre 1961 à Paris, n'ont pu sensibiliser le grand public français du fait d'une chape plombée sur les horreurs de ce crime contre l'humanité commis à l'encontre d'Algériens qui manifestaient pacifiquement pour la libération de leur pays de l'occupation coloniale.

Parmi ces produits, le film-documentaire intitulé "Une journée portée disparue" des cinéastes australiens Philip Brooks et Alan Hayling est un recueil de témoignages croisés de victimes algériennes, témoins et militants dont Ali Haroun et Omar Boudaoud de la Fédération de France du FLN.

Les témoignages sont soutenus par des photographies dont celles d'Elie Kagan, photographe français témoin de la répression sanglante survenue près de 6 mois avant la signature des accords d'Evian.

Les témoignages dont ceux d'officiels français, gardiens de la paix, policiers, infirmiers, qui ont assisté à la répression sanglante, ont été mis en scène dans les lieux mêmes où se sont déroulés ces crimes.

Nombre de témoignages, particulièrement celui du gardien de la paix Georges Moulinet, rappellent la participation directe de milices de harkis au massacre des milliers d'Algériens qui manifestaient pacifiquement et sans arme.

Octobre sur Seine, "un monstre sombre et silencieux"

Parmi les images poignantes, outre celles montrant des Algériens ensanglantés ou allongés morts sur les quais de la Seine, la caméra se focalise sur celle qui montre un pêcheur regardant flotter devant lui les corps sans âme d'Algériens matraqués à sang avant d'être jetés dans le fleuve.

Parmi eux, la jeune Fatima Bedar, 15 ans, jetée morte cette nuit-là dans la Seine.

Selon une critique cinématographique du documentaire de Philip Brooks, "l'image nocturne de la Seine, apparemment innocente, anticipe sur les témoignages qui vont suivre.

Opaque, elle renvoie à l'idée du mensonge d'Etat, d'occultation des victimes et revêt, après-coup, une qualité mortifère", comme elle renvoie à la symbolique d'un "monstre sombre et silencieux, renfermant dans le secret de son eau trouble un événement coupable qu'elle ne veut pas voir resurgir".

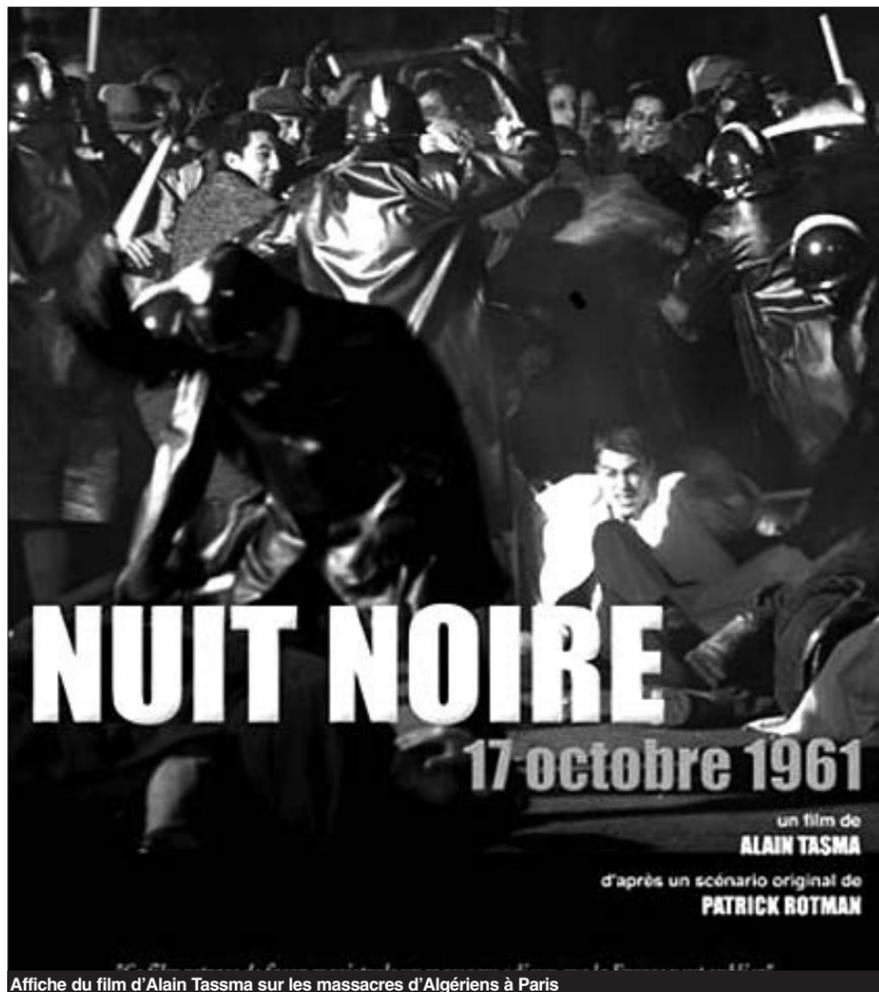
"Une journée portée disparue", c'est ainsi contre l'occultation d'un crime colonial que le film de Philip Brooks s'inscrit, en relançant de rares archives réalisées par ceux qui, témoins du drame, avaient tenté de briser le silence. Le 17 octobre même, les quelques images de télévision qui existent sont dues à des télévisions non françaises.

Le film de Philip Brooks montre que ceux qui tentent malgré tout de prendre des photos voient leur matériel détruit. Les saisissantes photos prises par Elie Kagan durent l'être clandestinement, notamment à la station métro Concorde où il aperçoit des dizaines de morts.

Lors du tournage, le réalisateur avait fait appel à l'historien Jean Luc Einaudi, auteur du livre "La bataille de Paris" qui relate, dans le détail, cette page des plus sombres de la colonisation.

Philip Brooks, en quête de fonds pour ce film-documentaire, avait essuyé le refus des financiers, et c'est une chaîne anglaise, Channel Four, qui a accepté de le produire.

La censure sur ces crimes commis par la police de la 5e République française, sur



Affiche du film d'Alain Tasma sur les massacres d'Algériens à Paris



L'oubli, c'est la continuation du massacre. L'oubli ce n'est pas seulement porter injure à ceux qui sont morts, à ceux qui portent sur leur corps les séquelles des tortures subies, c'est également faire injure à tout un peuple et au-delà, s'agissant d'un crime contre l'humanité c'est faire injure à l'humanité toute entière.



ordre du préfet Maurice Papon, a également frappé le film du biologiste Jacques Panijel, "Octobre à Paris", qui reconstitue la manifestation à partir des photos de Kagan et de témoignages d'Algériens. Ce film a été saisi par la police dès sa première projection, en octobre 1962.

Dans la nouvelle revue "Partisans", l'écrivain François Maspéro reproche à Panijel de finir "Octobre à Paris" sur les huit morts de Charonne qui se réfère à la charge policière contre les manifestants anti-OAS du 8 février 1962.

Ce reproche est lié à la différence de traitement entre les deux événements, celui de Charonne, estime-t-il, ayant occulté celui du 17 octobre 1961 et "tous les efforts faits pour en connaître l'étendue".

Le 17 octobre, un chaînon dans le drame de la colonisation

Force est aussi de citer le film "Nuit Noire" du cinéaste Alain Tasma, qui tente de retracer la trame de ce haut fait d'histoire contemporaine, avec des personnages fictifs dont une journaliste, Sabine (Clotilde

Courau), une militante contre le colonialisme, porteuse de valises, Nathalie (Florence Thomassin), un ouvrier, Tarek (Athmane Khelif), son neveu Abde (Ouassini Embarek), un moudjahid de la Fédération FLN de France, Ali Saïd (Abdelhafid Metalsi), entre autres témoins de ces massacres différemment interprétés qui voient leurs destins se croiser dans le carousel du débat contradictoire.

Ce long-métrage, qui était à l'origine un téléfilm produit par la chaîne de télévision Canal+, a reçu le Grand Prix du scénario au Festival international des programmes audiovisuels (FIPA) de 2005 à Biarritz et a été en sélection de plusieurs festivals étrangers tels que ceux de Toronto, Montréal, Dubaï, San Francisco, New York...

Des centaines d'ouvrages, de documents filmés, de chroniques d'associations, sans oublier les ouvrages des historiens, ou celui des collectifs d'intellectuels tel que celui dirigé par Olivier Le Cour Grandmaison, ont contribué à la reconstitution de cet événement tragique dont la mémoire, selon les historiens, "participe d'un mouvement plus général" regroupant bien d'autres faits dramatiques liées à la colonisation qui devrait devenir "une question centrale" pour l'opinion publique française d'aujourd'hui.

Dans les semaines qui suivirent ces "ratonnades", Maurice Papon avec l'appui du ministre de l'Intérieur Roger Frey, du Premier ministre Michel Debré et du président de la République Charles De Gaulle, fera tout pour faire échouer les demandes de commissions d'enquête, faite au Conseil municipal, au Conseil général de la Seine et au Sénat, rapporte le réalisateur qui revient longuement sur le combat de Jean-Luc Einaudi, qui a mené une enquête minutieuse sur les massacres, face à Papon.

Le 20 mai 1998, J.L. Einaudi écrivait dans le journal Le Monde : "En octobre 1961, il y eut à Paris un massacre perpétré

par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon". En juillet 1998, Papon porte plainte pour diffamation contre un fonctionnaire public. "Pour préparer sa défense, Jean-Luc Einaudi compte sur les documents officiels dont il a demandé communication, trois mois plus tôt, aux Archives de Paris.

Faute de pouvoir produire des documents écrits attestant de la responsabilité de la préfecture de police, dirigée par Maurice Papon en octobre 1961, l'historien sollicite le témoignage de deux conservateurs des Archives de Paris, qui acceptent et témoignent, l'un par écrit et l'autre à la barre. Maurice Papon, présent, fait témoigner en sa faveur entre autres l'ancien Premier ministre, Pierre Messmer, tandis que Jean-Luc Einaudi fait venir à la barre des témoins directs des massacres d'octobre 1961.

Hachemi, Cherhabil, Ahcene Boulanouar, Mustapha Cherchari, Zineddine Khiari, Saade Ouazène et tant d'autres racontent alors les sévices subis ce jour là. Ils ont échappé à la mort mais les séquelles sont encore vivaces.

Le 26 mars 1999, Maurice Papon est débouté de sa plainte et l'historien relaxé au bénéfice de la bonne foi. Deux archivistes sont sanctionnés pour avoir témoigné.

Monique Hervo, ancienne du service civil international de Nanterre et qui témoigne également lors de ce procès dira qu'elle l'a fait parce que la mémoire, " nous la devons à tous ceux qui ont souffert qui ont donné leur vie, à tous ceux qui ont été torturés".

"Au lendemain du 17 octobre, dit-elle, les bidonvilles de Nanterre n'étaient plus rien d'autre qu'un hôpital de campagne, tant les blessés étaient nombreux et lorsque j'ai témoigné, c'était pour moi rendre hommage à tous les Algériennes et Algériens qui ont lutté pour l'indépendance de leur pays".

"L'oubli, c'est la continuation du massacre. L'oubli ce n'est pas seulement porter injure à ceux qui sont morts, à ceux qui portent sur leur corps les séquelles des tortures subies, c'est également faire injure à tout un peuple et au-delà, s'agissant d'un crime contre l'humanité c'est faire injure à l'humanité toute entière", dira quant à elle l'avocate Nicole Dreyfus Schmidt citée comme témoin.

Le débat qui suivit cette projection, permit à J.L. Einaudi, de revenir longuement sur la bataille des archives sur ces massacres qui sont encore occultés pour beaucoup d'historiens.

Il précisera notamment, qu'en 2000 il obtient une dérogation pour consulter les archives qui lui ont permis, pour le 40ème anniversaire, de publier de nouvelles révélations sur les morts et disparus après le 17 octobre.

Mais il ajoutera surtout, qu'"on peut toujours dire qu'on doit ouvrir les archives mais si un ministère comme celui de l'Intérieur, ne verse pas ses archives aux Archives de France, qui en a pourtant l'obligation, on ouvre sur le vide".

Il relève aussi que l'accès à certaines archives est encore refusé, citant la présidence de la République qui s'est opposée à ce qu'il puisse accéder aux notes prises au Conseil des ministres par le secrétaire général de l'Élysée à l'époque.

"Les documents continuent donc à dormir et il faudrait une forte volonté politique pour que ces éléments soient retrouvés et mis à la disposition des chercheurs", affirme M. Einaudi.

CANCER DU SEIN

DU DÉPISTAGE AU DIAGNOSTIC

PAR SORAYA HAKIM

Comment le reconnaître ?

Exceptionnel chez l'homme, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Le cancer du sein touchera une femme sur huit au cours de sa vie.

Facteurs de risque

Certains facteurs de risque ont pu être identifiés (une femme qui présente ces facteurs aura plus de risque qu'une autre de développer un cancer du sein).

D'abord, plus on avance en âge, plus le risque est élevé : deux tiers de ces cancers surviennent effectivement après 50 ans.

L'histoire familiale ensuite : un cancer du sein d'une parente du premier degré, mère ou sœur, multiplie le risque par quinze. Les cancers héréditaires sont rares : seulement 5% des femmes souffrant d'un cancer du sein sont porteuses d'une prédisposition génétique qu'elles transmettent à leurs filles. L'histoire personnelle est un autre de ces facteurs déclenchant : le risque de survenue d'un second cancer du sein est quatre à cinq fois plus élevé que la moyenne.

L'imprégnation hormonale joue aussi. Schématiquement, plus elle est forte et prolongée, plus le risque est élevé. Autrement dit, l'absence de grossesse, une puberté précoce ou une ménopause tardive sont des circonstances favorisant de cancer du sein.

Signalons encore d'autres possibles facteurs de risque :

- le mode de vie occidental,
- une alimentation riche en graisses animales et faible en fibres, fruits et légumes,
- l'obésité augmente les taux d'oestrogène et donc le risque de cancer du sein.

A l'inverse, certains facteurs limitant le risque de cancer du sein sont parfois avancés comme une vie active, l'allaitement maternel ou un régime équilibré.

Détection précoce

La plupart des tumeurs cancéreuses sont détectées par les femmes elles-mêmes. Ainsi, il est important pour vous de connaître les changements naturels de votre poitrine au cours de votre cycle menstruel. Prêtez attention à vos seins, lorsque vous changez de vêtements ou lorsque vous prenez un bain... Attention, ne sombrez pas dans une angoisse perpétuelle, vous ne devez pas obligatoirement



surveiller vos seins tous les jours. Procédez cependant régulièrement à des palpations, et si vous êtes anxieuse suite à un changement constaté, référez-vous à votre médecin sans attendre.

Quels sont les symptômes à surveiller ?

La première chose à surveiller est l'apparition de grosseurs dans le sein. Dans la majorité des cas, ces grosseurs sont bénignes et ne constituent pas une tumeur, mais un kyste ou un adénome fibreux. Cependant, par mesure de prudence, contactez votre médecin dès l'apparition de ces anomalies.

Les autres indices à surveiller sont :

- Un changement de taille et de forme des seins,
- L'apparition d'une peau d'orange, d'une rondeur,
- Des anomalies de la peau, telles que des fossettes, une ride à sa surface.
- Le mamelon devient rentrant,
- Une petite boule, un nodule, palpable à partir de 1 cm, qui n'était pas là auparavant,
- Une grosseur ou une enflure sous l'aisselle
- Un écoulement par le mamelon ou une rougeur sur le mamelon ; ces deux derniers cas sont très rares.

La douleur n'est pas, en soi, un symptôme du cancer du sein. En effet, de nombreuses femmes ressentent des douleurs aux seins à l'approche de leurs règles.

Si l'examen de vos seins vous inquiète suite à la découverte de symptômes anormaux, contactez sans attendre votre médecin. Il ne s'agit que très rarement d'un cancer, mais si c'est le cas : plus sa prise en charge sera précoce et plus le traitement sera efficace.

La détection par examen médical systématique

Enfin, si vous avez un ou plusieurs de ces facteurs de risque, pensez à l'éventualité d'un cancer et soumettez-vous aux examens de dépistage que vous suggère votre médecin.

La mammographie permet ainsi de reconnaître un cancer du sein avant de découvrir une grosseur à la palpation. Elle doit être systématiquement réalisée tous les trois ans à partir de l'âge de 50 ans, plus tôt quand ces fameux facteurs de risque ont été identifiés sont autant de signes qui doivent vous inciter à consulter. Un mammogramme est une radiographie aux rayons X des seins. Pendant l'examen, la poitrine est légèrement compressée entre deux plaques métalliques. Cet examen ne dure que quelques minutes et est indolore. Seules la palpation et la mammographie permettent de détecter une peti-

te tumeur. Ainsi, plusieurs pays possèdent un programme national de dépistage du cancer du sein. Pour la localisation de cette tumeur comme pour les autres, la précocité du diagnostic est, en effet, un gage de bon pronostic.

Les outils diagnostics après la mammographie

La mammographie associée à l'échographie du sein permet de suspecter une lésion maligne. Pour confirmer ou infirmer le diagnostic, d'autres examens seront nécessaires, parmi lesquelles les ponctions et biopsies. Dans ce domaine, des techniques moins traumatisantes pour la patiente se font jour.

Une fois que la mammographie a détecté une lésion dans le sein, le médecin dispose d'autres méthodes d'investigation : les prélèvements de tissu mammaire situé au niveau de la zone suspecte. Ces différents types de prélèvement font partie de la stratégie diagnostique et thérapeutique face au cancer du sein.

Quels sont les autres examens ?

La mammographie met en évidence des lésions suspectes mais ne permet pas de confirmer le diagnostic. Il peut s'agir de kystes, de masses solides non cancéreuses ou de tumeurs malignes. En fonction de la taille et de la localisation de l'anomalie, le médecin a à sa disposition :

- Echographie : Cet examen devrait être systématiquement associé à toute mammographie, en particulier en cas de seins très denses. L'échographie permet de visualiser une lésion non visible à la mammographie (car de petite taille). Cet examen peut également servir à guider les ponctions ;

- Aspiration ou ponction cytologique : A l'aide d'une aiguille et d'une seringue, on aspire un peu de liquide ou de tissu de la lésion, pour savoir s'il s'agit d'un cancer. Aucune hospitalisation n'est nécessaire ;

- Biopsie : Il s'agit d'un prélèvement d'une partie de la tumeur. Un examen au microscope confirmera le diagnostic. Si un cancer est détecté, d'autres analyses du tissu prélevé permettront de savoir si ce cancer est sensible aux hormones. Cette indication aura des répercussions sur le choix du traitement.

S. H. Source Creapharm

Bien manger est le meilleur moyen de rester en bonne santé

Cela est particulièrement vrai contre certains cancers, et notamment celui du sein. Mais faut-il totalement changer son alimentation ? Quels aliments privilégier ? Les liens entre cancer et alimentation sont aujourd'hui prouvés. Bien manger permet de réduire les risques d'apparition de nombreuses tumeurs.

Aujourd'hui, on sait que l'excès de poids est directement lié à l'augmentation du risque de cancer. Et les tumeurs mammaires sont en première ligne. Mais comment des kilos peuvent influencer sur l'apparition du cancer ? La clé, ce serait les hormones. Plusieurs études soulignent d'ailleurs que le risque est élevé surtout après la ménopause. Car on sait qu'avec l'arrêt de règles, on trouve un lien direct entre les hormones et l'augmentation des tumeurs. Or le surpoids et surtout l'obésité favorisent la surproduction de plusieurs hormones à la ménopause

: des oestrogènes mais aussi des facteurs de croissance. On peut donc résumer ainsi : excès de poids égal excès d'hormones égal risque de cancer du sein... A noter : il n'est jamais trop tard pour perdre du poids, car plusieurs études ont montré le lien direct entre la perte de quelques kilos et une baisse importante de la production hormonale.

Gare au sucre

Des travaux ont trouvé également un lien entre les taux de sucre dans le sang et les risques de cancer du sein. Il semble donc qu'un trouble de la glycémie et une résistance à l'insuline puissent être corrélés à un risque de tumeur. Or ces symptômes s'inscrivent souvent dans un mal plus général : le fameux syndrome métabolique, lui aussi impliqué dans l'émergence de cancers. Les symptômes de ce syndrome (baisse de bon cholestérol, présence de graisse abdomina-

le, hypertension, hyperglycémie...) sont, en effet, liés à la hausse du nombre de cancer du sein. Ces troubles apparaissent à cause d'une alimentation déséquilibrée, trop riche en sucre et en matières grasses. Le meilleur moyen de réduire le risque ? Rééquilibrer son alimentation bien sûr !

Des fruits et légumes

S'il faut réduire la consommation de certains aliments pour limiter les risques, d'autres doivent être au contraire favorisés. C'est le cas des fruits et légumes, comme l'a montré l'étude Diana, menée par l'équipe italienne de Franco Berrino. Cette étude montre qu'une alimentation riche en fibres est bénéfique. Le meilleur moyen d'augmenter sa consommation de fibres : manger des fruits et légumes, au moins cinq par jour. Les céréales complètes sont également à privilégier. A noter, l'étude Diana

favorisait également la consommation de phytoestrogènes, les fameuses hormones végétales sensées être utiles aux femmes, notamment après la ménopause. Des résultats qui semblent inciter à consommer des aliments tel que le soja, mais qui doivent être confirmés

Bougez !

Mais bien manger n'est pas tout, il faut aussi bien bouger ! En effet, le fait de ne pas pratiquer d'activité physique est directement lié à l'augmentation du risque de tumeur. Là encore, ce serait particulièrement vrai après la ménopause. Bien sûr, il ne s'agit pas de devenir une sportive accomplie, mais de faire une demi-heure de marche rapide par jour minimum.

CYCLISME

L'UCI approuve la suspension de la Fédération algérienne

La Fédération internationale de cyclisme (UCI) a approuvé, à la majorité absolue, la décision de suspendre la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) dès le 1er janvier 2011 si elle ne remplit pas les exigences de l'UCI, apprend-on auprès du chef de presse de cette instance.

Les membres de l'UCI, réunis en congrès le 1er octobre 2010 à Melbourne en Australie, ont appelé la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) à convoquer une assemblée générale dans les meilleurs délais, tout en adoptant les statuts de mise en conformité avec les règlements de l'UCI.

L'instance internationale de cyclisme a exhorté la Fédération algérienne de cyclisme à organiser de nouvelles élections conformément aux statuts précédemment adoptés.

Le congrès de l'UCI a tenu à préciser que cet ultime délai intervient pour rétablir une situation tout à fait légitime à la



La Fédération algérienne de cyclisme doit se conformer aux règlements de l'instance internationale.

PH/D.R.

lumière des principes qui doivent régir une fédération nationale membre de l'UCI. Le président de la FAC avait déclaré lors d'une conférence de presse animée hier à l'hôtel Mahdi de Staouéli (Alger) que son instance n'a été "ni suspendue ni exclue" par la Fédération internationale (UCI). "Notre instance n'a fait l'objet d'aucune sanction ou exclusion de la part de l'instance internationale (UCI) et notre bureau fédéral est déterminé à

poursuivre ses efforts pour montrer la vraie image de la --petite reine-- algérienne", avait-il signalé.

Pour rappel, depuis l'élection de la nouvelle composante du bureau fédéral le 30 janvier 2009, l'Union cycliste internationale (UCI) a adressé à la FAC plusieurs correspondances l'enjoignant de se mettre en conformité avec les textes régissant l'instance internationale.

APS

KARATÉ

UNION ARABE DE KARATÉ

Boubaker Mekhfi nommé co-président de la commission des grades

Le président de la Fédération algérienne de karaté (FAK), Boubaker Mekhfi, a été nommé co-président de la commission des grades à l'Union arabe de karaté, a indiqué jeudi la FAK.

"L'Union arabe de karaté a désigné également d'autres membres de la FAK dans ces différentes commissions: médicale, organisation sportive, arbitrage, sport féminin, technique, entraîneurs, marketing et la communication", a ajouté le communiqué de la FAK.

M. Boubaker Mekhfi avait été dési-

gné président de la Commission de l'équité entre hommes et femmes de l'Union des fédérations méditerranéennes de karaté (UFMK), rappelle-t-on. Le président de la FAK a présenté sa candidature au poste de membre du comité exécutif de la Fédération mondiale de karaté (WKF). Les élections auront lieu le 26 octobre prochain lors du congrès de l'instance mondiale programmé la veille des championnats du monde prévus du 27 au 30 octobre à Belgrade (Serbie).



EQUITATION

SAUT D'OBSTACLES

OUVERTURE DU CONCOURS INTERNATIONAL ET DU 2^E CHAMPIONNAT MAGRÉBIN À ALGER

Le concours international et le 2^e championnat maghrébin de saut d'obstacle se sont ouverts jeudi au complexe équestre de la Garde républicaine à Alger avec la participation de 110 cavaliers représentant 10 pays.

Organisée par la fédération équestre algérienne en collaboration avec les ministères de la Jeunesse et des Sports (MJS) et de l'Agriculture, cette compétition placée sous l'égide de la Fédération

équestre internationale (FEI), porte la classification "étoile une".

Trois pays maghrébins, l'Algérie, la Tunisie et la Libye, sont présents à cette compétition internationale et maghrébine, ainsi que le Portugal, l'Espagne, la France, l'Allemagne, Monaco, la Belgique et l'Eire.

Le président de la fédération équestre algérienne (FEA), M. Hassan Bouabid a indiqué que cette compétition

visait à promouvoir la discipline à travers les

pays du Maghreb, mais aussi d'encourager les jeunes talents.

"Si le concours présente un double aspect, maghrébin et international, c'est en raison du fait que c'est au tour de l'Algérie d'organiser un tournoi réunissant les pays nord-africains. Par la suite, les responsables de la fédération ont voulu lui donner une plus grande envergure", a tenu à

préciser M. Hassan Bouabid.

Pour ce qui est de l'organisation, le président de la FEA a fait savoir que le concours va toucher trois catégories, à savoir les cadets, juniors et seniors.

Neuf épreuves figurent au programme de cette compétition, selon le barème C (classement par seconde) sur un circuit d'une distance entre 600 à 700 m avec 13 obstacles.

APS

MARATHON INTERNATIONAL DE CASABLANCA

6 mille athlètes issus de 18 pays au rendez-vous

Quelque 6.000 athlètes parmi eux 60 marathoniens de l'élite internationale issus de 18 pays prendront part à la troisième édition du Grand marathon international de Casablanca qui aura lieu le dimanche 24 octobre, a-t-on appris hier à Rabat. Cet événement réunira une brochette de top runners dont dix marathoniens qui ont couru sous la barre des 2h 11mn avec comme chef de file le Kenyan William Kipsang, auteur d'une marque de 2h 05mn 49sec et vainqueur des marathons de Rotterdam, d'Amsterdam et de Séoul. L'édition 2010 sera rehaussée également par la présence de ses compatriotes Peter Kiprotich (2h 08mn 49sec) et Kiptum Maindi (2h 10mn 19sec), les Ethiopiens Hussein Adilo (2h 09mn 09sec) et Haile Feleke (2h 10mn 51sec) et le Marocain Rachid Kisri qui a réalisé 2h 06mn 48sec à Paris en 2009. Chez les dames, elles seront une douzaine de top runners à pouvoir donner à cette course un rythme élevé, avec comme objectif, réaliser un temps au-dessous des 2h 30mn. Ainsi, les deux athlètes russes Larissa Zyuzko (2h 26mn 26sec) et Yeleya Nurgalieva (2h 29mn 49sec) où l'Ethiopienne Tasdesse Yeshimebet dont la meilleure performance a été réalisée cette année à Dubaï en 2h 27mn36 sec, seront de la partie. Pour espérer affoler les compteurs, les organisateurs, à l'instar de ce qui se passe sous d'autres cieux, ont réservé de coquettes sommes pour les champions et championnes qui franchiront la ligne d'arrivée parmi les premiers, primes pouvant être beaucoup plus conséquentes en cas de record de l'épreuve ou de performance. Etant inscrit au calendrier de l'IAAF, le comité d'organisation a tenu à indiquer qu'aucune prime ne sera attribuée avant les résultats des analyses concernant le dopage, devant être rendus quatre semaines après la manifestation sportive, a-t-on ajouté. Le marathon de cette année bénéficiera de dossards avec puces électroniques et cinq portiques, équipés de caméras, permettront de surveiller les passages enregistrés, ont indiqué les organisateurs.

APS

BASKETBALL

CHAMPIONNAT DE SUPER-DIVISION (3^E J): MATCH AVANCÉ:

Victoire du WAB devant le CRBDB (91-85).

Le WA Boufarik a battu le CRB Dar Beida sur le score de (91-85) en match avancé de la 3^e journée du championnat de Super-Division de Basketball (messieurs) disputée jeudi dernier à Boufarik. C'est la 1^{ère} défaite de la saison du CRBDB, alors que le WAB enregistre sa 3^e victoire consécutive. Les autres rencontres de cette journée se dérouleront conformément au programme suivant:

Aujourd'hui (16h00):

Annaba : AU Annaba - NA Hussein-Dey (11h00)
Blida : TBB Blida - USMM Hadjout
Mansourah : CSM Constantine - O. Batna
Staouéli : NB Staouéli - CRB Témouchent
Bel-Abbes : OM Bel-Abbes - USM Alger (15h00)

APS

JS KABYLIE-TP MAZEMBE CE SOIR À 20H15

Les Canaris face à leur destin

L'heure de vérité sonnera ce soir pour la JS Kabylie qui affrontera, à partir de 20h15, au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou, le Tout puissant Mazembe en match retour des demi-finales de la Ligue des champions africaine.

PAR MOURAD SALHI

Après plus de dix jours de préparations, les Kabyles sont fin prêts. Côté effectif, la concentration a atteint son pic, mis à part la blessure inattendue de Saïd Belkalem, survenue à la dernière minute, qui chamboulera un peu l'axe défensif en cas de son indisponibilité, ce qui mettra certainement l'entraîneur kabyle, Alain Geiger, dans l'obligation de renouveler la confiance au jeune Malien Idrissa Coulibaly qui a regagné ses coéquipiers à Tizi-Ouzou après avoir passé presque une semaine avec l'équipe nationale malienne qui participe actuellement aux éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2012.

Ce qui est rassurant, c'est que les solutions de rechange existent ; le coach a des doublures pour chaque poste. L'une des particularités de cette rencontre de ce soir, c'est le retour de l'élément indispensable Saïd Tadjer, la force kabyle, sur le côté droit. Le staff technique a beaucoup compté sur les services de ce jeune joueur pour



Les Canaris prêts à relever le défi d'arracher la qualification ce soir à Tizi Ouzou.

faire souffrir la défense adverse. Mis à part le cas Belkalem, et qui n'est pas vraiment out officiellement, tous les joueurs, sans exception aucune, sont prêts pour cette empoignée très décisive que les Canaris du Djurdjura doivent gagner au moins avec deux buts s'ils veulent jouer pour la première fois de leur histoire la finale de la plus prisée des compétitions continentales. Et comment ? En 2000, ce fut cette même équipe de la JSK qui coupa le souffle long de cette équipe congolaise, en l'empêchant d'enchaîner ses exploits et ses succès. Dix ans plus tard, l'histoire se répète entre les deux équipes mais ne reproduit plus les mêmes résultats puisque une amère défaite a été enregistrée côté JSK au terme du match aller qui était pourtant à son entière portée. Sans donner beaucoup d'importance à ce résultat, les coéquipiers de Laâmara Douicher doivent sortir le grand jeu pour inscrire les

deux buts qualificatifs. Pour atteindre cet objectif, la formation de l'entraîneur suisse doit constituer un bloc homogène pouvant se déplacer dans un mouvement d'ensemble cohérent et très concentré afin de mieux occuper le terrain et impressionner l'adversaire dès les premières minutes de jeu. Sans chercher ailleurs, le staff technique doit mettre en place une tactique qui fera la loi du surnombre, notamment dans le camp adverse et chambouler toutes ses cartes.

Conscient de la tâche qui les attend, les camarades de Yahia Chérif doivent redoubler d'efforts pour mieux affirmer les prétentions et atteindre les objectifs assignés et tracés auparavant. Avec son expérience dans ce domaine, la JS Kabylie doit hanter l'esprit de son adversaire et le battre avant tout sur tous les plans, surtout psychologique. C'est la seule voie à suivre jusqu'au bout pendant quatre-vingt-dix minutes

pour réaliser un rêve tant caressé non seulement par le club lui-même mais également par toute une région. Comment faut-il faire pour inscrire ces deux buts ? Augmenter le rythme de jeu ou bien gérer mi-temps par mi-temps. Au sein du club comme un peu partout dans la ville des Genêts, la pression monte d'un cran.

La mission est délicate. Pendant quatre-vingt-dix minutes, les joueurs doivent marquer deux buts et éviter d'encaisser le moindre but. En tout cas, rien n'est impossible d'autant plus que cette rencontre se jouera au stade du 1er-Novembre qui n'a jamais été avare pour cette jeune formation de la Kabylie qui avait réussi toutes ses confrontations sans exception aucune à Tizi-Ouzou, mais il faut le signaler, le club phare de la Kabylie n'a jamais inscrit plus d'un but dans toutes les rencontres depuis le début de la phase des poules.

M. S.

CONFERENCE DE PRESSE DE L'ENTRAINEUR DE LA JSK

«UNE FINALE AVANT LA LETTRE»

PAR LOUNES BOUGACI

C'est un entraîneur très optimiste qui s'est présenté hier devant les correspondants de la presse nationale à Tizi Ouzou. La conférence de presse a été organisée à la veille du match qui opposera ce soir à 20 h 30 l'équipe de la Jeunesse sportive de la Kabylie au club du TP Mazembé. Alain Geiger a considéré que le match de ce soir est une finale avant terme. La rencontre sera incontestablement difficile pour deux raisons, d'abord à cause du score du match aller où la JSK a perdu 3 buts à 1. Ensuite parce qu'il s'agit d'un adversaire expérimenté dans ce genre de compétition.

Le coach, Alain Geiger, qui s'est exprimé à ce sujet hier, dans la matinée,

au niveau du siège de la JS Kabylie a livré ses impressions sur la rencontre d'aujourd'hui. Concernant l'effectif, l'orateur s'est montré confiant. Tout le monde est prêt pour aller au charbon, a-t-il indiqué. « On n'a pas de joueurs suspendus. Seul Belkalem n'est pas certain. Nous verrons demain matin au sujet de son cas », a affirmé l'orateur. L'entraîneur a estimé que ses joueurs doivent inscrire un premier but dans les premières minutes afin de pouvoir mieux appréhender la rencontre. « Deux buts d'écart sont faciles à remonter », a-t-il précisé, très rassurant.

L'entraîneur de la JSK a ajouté au sujet de l'adversaire du jour, l'équipe du TP Mazembé, que c'est l'équipe la plus perméable que nous ayons rencontrée

dans cette compétition. Le fait que les joueurs du TP Mazembé soient les champions en titre ne change pratiquement rien pour le coach de la JSK qui a rappelé que le club qu'il entraîne a de tout temps campé le rôle de challenger.

L'entraîneur s'est montré également confiant en abordant le côté tactique. Il a estimé que l'avantage de jouer devant ses supporters est un atout inestimable pour son équipe.

«L'essentiel va se jouer au niveau des occasions créées », a-t-il insisté. Et de conclure que les joueurs ont focalisé leur préparation sur l'aspect offensif. Un appel a été lancé par le coach de la JSK aux supporters pour soutenir leur club jusqu'à la dernière minute.

L. B.

Des arbitres sud-africains pour JS Kabylie - TP Mazembe

Un trio d'arbitre sud africain sous la conduite de Jérôme Damon dirigera la demi finale retour de la Ligue des champions entre la JS Kabylie (Algérie) et TP Mazembe (RD Congo), prévue samedi 16 octobre à 20h15 au stade 1er novembre à Tizi ouzou, a indiqué jeudi la Confédération africaine de football (CAF). Damon qui a arbitré à plusieurs reprises en Algérie sera assisté de ses compatriotes Molefe

T.Enock et Rezeers Andrew. Le quatrième arbitre est Volgraff Daniel. Au match aller disputé à Lubumbashi, la JS Kabylie s'était inclinée sur le score de 3 à 1. L'autre demi finale, devant opposer l'ES Tunis (Tunisie) et Al-Ahly (Egypte), prévue dimanche prochain au stade Rades (Tunis), sera officiee par des arbitres ghanéens. Le directeur du jeu est Lamptey Joseph, assisté de Haruna Ayuba et Badiu Ibrahim. Le quatrième arbitre est Lathbridg Reginald. Al-Ahly s'est imposée lors du match aller au Caire sur le score de 2 à 1.

APS

CAN-2010 DAMES (PRÉPARATION) L'Algérie s'impose devant Montoux Vaucluse 2 à 0 en amical

La sélection algérienne de football dames s'est imposée (2-0) face à l'équipe de Montoux Vaucluse (D2 française) en rencontre amicale disputée jeudi soir en France, en vue de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2010, prévue en Afrique du Sud du 29 octobre au 14 novembre prochain. Les Algériennes se sont imposées grâce à des réalisations signées par Bouhenni Naïma en première période. Lors de son premier match préparatoire, l'Algérie a fait match nul face à Montpellier, demi-finaliste de la Ligue des champions d'Europe (2-2). L'équipe algérienne, dirigée par Azzedine Chih, effectue actuellement un stage dans le sud de la France. Elle disputera un troisième match amical contre l'AS Saint Etienne le 19 octobre prochain. Lors de la CAN-2010 en Afrique du Sud, la sélection algérienne évoluera dans le groupe B aux côtés du Ghana, de la Guinée Equatoriale (championne d'Afrique en titre) et du Cameroun. (APS)

COUPE DE L'UNAF DES CLUBS CHAMPIONS (1/2-RETOUR):

Le Marocain Khalil Rouissi arbitrera MCA-Ittihad Tripoli

La rencontre devant mettre aux prises le MC Alger à l'Ittihad de Tripoli, le 12 novembre prochain au stade du 5-Juillet (20h00), comptant pour la demi-finale retour de la Coupe de l'UNAF des clubs champions, sera dirigée par l'arbitre international marocain, Khalil Rouissi, a indiqué hier le secrétariat général de l'Union nord-africaine de football (UNAF).

Khalil Rouissi qui a remplacé son compatriote Hachem Tazi, initialement désigné pour officier ce match, sera assisté par ses compatriotes Raouani Bouazza et Moumen Bekkali. Le quatrième arbitre étant l'Algérien Mohamed Bichari alors que le commissaire du match est le Tunisien Naceur Kraiem. Le match aller, prévu le 4 novembre à Tripoli, sera dirigé par l'arbitre Slim Jedidi. L'autre demi-finale (aller) de cette épreuve opposera le 3 novembre prochain à Tunis le Club Africain au WA Casablanca (Maroc), alors que le match retour aura lieu le 12 novembre à Casablanca, rappelle-t-on. (APS)

FUTSAL/1^{RE} COUPE MÉDITERRANÉENNE (TIRAGE AU SORT):

L'Algérie dans le groupe B

L'Algérie évoluera dans le groupe B en compagnie de la Slovaquie, la France et de l'Albanie à la première édition de la Coupe méditerranéenne de football en salle (futsal), selon le tirage au sort effectué à Tripoli (Libye). Les seize pays participant à cette compétition ont été scindés en quatre groupes de quatre équipes. La Libye, championne d'Afrique et arabe en titre et pays hôte a hérité du groupe A aux côtés du Maroc, de la Grèce et la Syrie. Les deux premiers de chaque groupe se qualifieront au tour suivant de cette première édition, qui se déroulera du 1er au 10 novembre prochain à Tripoli (Libye).

COMPOSITION DES QUATRE GROUPES:

- Groupe A :** Libye, Grèce, Syrie, Maroc.
- Groupe B :** Slovaquie, France, Albanie, Algérie.
- Groupe C :** Bosnie, Chypre, Malte, Tunisie.
- Groupe D :** Croatie, Turquie, Palestine, Liban.

APS

Riz à la viande hachée et à la tomate



Ingrédients :

500 g de viande hachée
1 bol de riz
6 tomates
1 c. à soupe de tomates concentrée
1 gousse d'ail hachée
2 oignons
1 c. à soupe de persil haché
1 boîte de maïs
1 boîte de champignon
1 boîte de thon égoutté
4 c. à soupe d'huile
Sel, poivre
Cannelle, gingembre
Piment doux
Piment fort

Préparation :

Cuire 15 min le riz bien rincé à feu doux, l'égoutter. Eplucher les oignons et les tomates, les couper en petits morceaux. Mettre la viande hachée dans un saladier, ajouter tous les épices, bien mélanger. Chauffer l'huile, faire revenir les oignons jusqu'à ce qu'ils soient légèrement dorés, ajouter les tomates, le concentré de tomates, le persil et l'ail, saler et poivrer, ajouter la viande et les champignons, laisser mijoter sur feu doux jusqu'à ce que la viande soit cuite. Mettre dans un saladier le riz, le thon et le maïs, bien mélanger. Mettre le riz dans un plat de service et placer le mélange de viande hachée au milieu. Servir aussitôt.

Gâteau au yaourt et confiture



Ingrédients :

1 verre à thé de sucre en poudre
125 g de beurre ramolli
Le zeste d'1 citron
1 yaourt
1 sachet de levure pâtissière
2 œufs
125 g de cacahuètes
Confiture d'abricots
Sucre glace
La farine selon le mélange

Préparation :

Hacher les cacahuètes. Séparer les jaunes d'œufs des blancs. Travailler le beurre et le sucre en poudre jusqu'à ce qu'ils forment un mélange crémeux, ajouter les jaunes d'œufs, le yaourt, le zeste de citron et la levure, bien mélanger, ajouter la farine peu à peu et pétrir jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Façonner des boulettes avec cette pâte, les passer dans les blancs d'œufs, ensuite aux cacahuètes, les disposer sur une plaque huilée. Faire un petit trou au centre. Cuire dans un four moyennement chaud, les sortir du four quand elles commencent à dorer, saupoudrer au-dessus le sucre glace.

NUTRITION

LA VITAMINE C

La vitamine C appartient aux vitamines dites hydrosolubles, trouvez ci-dessous toutes les informations sur cette vitamine.

Dose journalière recommandée :

La dose journalière recommandée, nommé aussi AQR pour apport quotidien recommandé est environ 100 mg par jour pour un adulte sain, jusqu'à 200 mg par jour pour un fumeur ou une personne malade. Certains scientifiques recommandent un dosage encore plus haut (0.5 à 1 gr par jour), par exemple en période de refroidissement notamment de manière préventive.

Nutriments contenant de la vitamine C

Fruits :

Citrons, bananes, oranges, kiwis (dans 100 g on trouve 80 mg de vitamine C), fraises (dans 100 g on trouve 60 mg

de vitamine C),

Légumes :

Choux, pommes de terre, tomates,...

Effet :

Anti-oxydant, divers effets métaboliques.

Indication :

Syndrome grippal, grippe, maux de gorge, scorbut, herpes labial, cystite, aphtes, psoriasis,...

Quel risque en cas de carence....

Scorbut, douleurs articulaires, diminution des défenses immunitaires (plus sensible aux refroidissements), fatigue.

En cas d'excès :

A un dosage de 1 g par jour :



possibles risques de diarrhée, calculs rénaux, ... Peu de risque d'intoxication, car la vitamine C est hydrosoluble, elle est donc en général bien éliminée par les urines.

Remarque :

- Attention, la vitamine C est sensible à la chaleur, la lumière

et autres réactions chimiques, à conserver donc dans des conditions optimales (à l'abri de la chaleur,...) dans des flacons bien fermés.

- Lors de refroidissement (syndrome grippal), l'association de zinc et de vitamine C peut raccourcir la durée des symptômes.

ELECTROMÉNAGER

Nettoyer une hotte de cuisine

former à cause d'une mauvaise évacuation des émanations de cuisine.

Comment procéder au nettoyage :

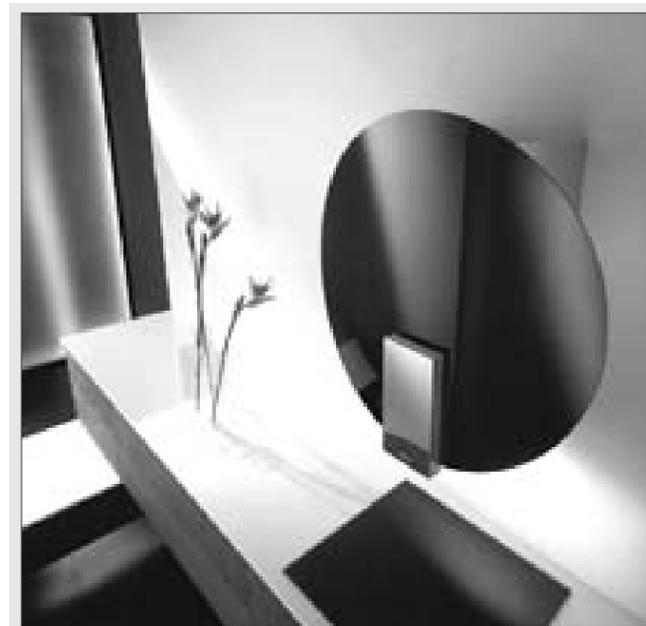
Pour nettoyer la grille de votre hotte de cuisine, laissez-la tremper dans de l'eau de vaisselle. Certains filtres peuvent même aller au lave-vaisselle ! Si les taches de graisse sur la hotte sont très incrustées, utilisez du produit pour nettoyer l'électroménager du type de celui que vous utilisez pour votre four.

Utiliser de la cire d'abeille :

Une hotte de cuisine en inox brillera comme neuve si vous la frottez avec de la cire d'abeille. Eh oui, celle-ci est bonne aussi pour l'électroménager ! Si les taches de graisse sont résistantes, frottez avec de l'essence de lampe à pétrole. Les gaines d'extraction doivent être vérifiées et nettoyées pour éviter des écoulements de graisse qui tacheraient les murs. L'intérieur de la hotte est nettoyé à l'aide d'un chiffon humide et d'un peu de liquide vaisselle.

Notre conseil

Si votre cuisinière est électrique, nettoyez de façon approfondie l'intérieur de votre hotte une fois par an. Si votre cuisinière est au gaz, faites-le deux fois par an. Les filtres de votre hotte de cuisine doivent être nettoyés une fois par mois pour éliminer les bactéries qui aiment y proliférer.



Du nettoyage d'une hotte de cuisine dépend la sécurité, encore davantage que pour n'importe quel autre élément de votre électroménager. Que faut-il donc faire pour protéger sa hotte et généralement sa cuisine efficacement ?

Attention aux graisses dégagées par la cuisson :

Les graisses dégagées par la cuisine et les particules contenues dans l'air sont hautement inflammables. Elles s'accumulent à l'intérieur de la grille et des différentes parties de votre hotte de cuisine. Qui plus est, des odeurs désagréables peuvent se

A S T U C E S

Savoir utiliser le fenouil



Afin que le fenouil dégage tout son arôme, coupez en petits des petits morceaux en sens inverse des fibres. Ainsi, il libèrera toute sa saveur.

Peser de la farine sans balance



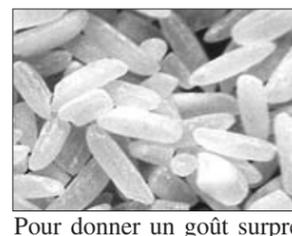
Une c. à soupe de deux centilitres fait vingt grammes de farine, un verre à moutarde de vingt centilitres en fait cent vingt.

Des mayonnaises de couleurs différentes



Pour que la mayonnaise soit verte, mixez une poignée d'épinards, pour qu'elle soit rouge ou rose foncé, rajoutez du paprika. Enfin, pour la rendre jaune, du curry ou du safran.

Donner un goût original au riz



Pour donner un goût surprenant au riz, et ravir les papilles des plus fins gourmets, ajoutez quelques cuillérées à soupe de noix de coco râpée.

Mots Croisés N°137

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement :

1. Homme politique cambodgien (1931-)
2. Peintre néerlandais (-1666). Diminua
3. Échelle des sensibilités des émulsions photographiques. Manécanterie. 3.1416
4. Originaire. Milieu
5. Crois. A du toupet
6. Comm. de la Haute-Savoie. Badiane
7. Jointures des doigts. Ouverture par où passe l'eau actionnant la roue d'un moulin
8. Petits crustacés
9. Cité antique de la Mésopotamie. Draconien
10. C'est-à-dire. Singe
11. Étendue désertique. Écrivain danois (1901 - 1961). Avenue
12. Acolyte. Ville d'Italie

Verticalement :

1. Massif de Chine. Observa un œuf à contre-jour
2. Province de l'Arabie saoudite. Voies de communication parallèles à la ligne de combat
3. Division d'un quartier en îlots. Déserts
4. En les. Révéla
5. Antilopes. 1/2 seconde
6. Enveloppe. Amplificateur de radiations lumineuses. Bicyclette
7. Ville du Bénin. Fermée
8. Coqs. Produit de la condensation de l'aldéhyde acétique
9. Arpion. Bourdon
10. Hassium. Écrivain français d'origine roumaine (1912 - 1994)
11. Maîtresse de Périclès (Ves. av. J.- C.). Averse violente et abondante
12. Petites. Collégien

SUDOKU N°137

6	5			7			8	9
7		1		5	3		4	
	4				1	5		
9			4			6		
1			8				9	3
3			5		9	7	2	
		6			2			
			3			9		
8	9	2	7	6	5		1	

PYRAMIDE N°137

- 2 Entre 3 et 4.
- 3 +L Ennemi du fer.
- 4 +O Mal vu dans la main.
- 5 +E Fort civile.
- 6 +R Rire, vraiment rire.
- 7 +D Retirer le brillant.
- 8 +E C'est du lièvre et du lapin.
- 9 +S Déboucher.
- 10 +A Nuit aux opposés.
- 11 +H A peu près ronde.

SOLUTIONS

MOTS CROISÉS N°136

EXTERIORISER
FIA . ALBANS . U
FA . ASSEYE . CE
AMANS . IODLER
REINES . NIERA
ONDOYER . TUT .
U . EBENES . RAS
CARO . ASTASIE
HA . NETTES . NU
ERE . CSEPEL . L
RASER . EPAULE
AUTRUI . ENTES

SUDOKU N°136

9	5	4	8	7	2	6	3	1
2	1	3	9	6	5	7	8	4
8	7	6	3	4	1	2	9	5
7	6	2	4	5	9	3	1	8
3	8	5	2	1	6	9	4	7
4	9	1	7	3	8	5	2	6
1	3	7	6	2	4	8	5	9
5	2	8	1	9	7	4	6	3
6	4	9	5	8	3	1	7	2

PYRAMIDE N°136

EN
NEM
MENU
LUMEN
MANUEL
NUMERAL
LAMINEUR
MANIPULER
PULMONAIRE
PELARGONIUM

PROGRAMME TÉLÉ



09h30 : Le médaillon
10h10 : Abouabe el madina
10h30 : Ka'es el fadha'e
11h00 : Danger route
11h30 : Une ville, une histoire "ziama"
12h00 : Journal en français
12h20 : Full house
13h45 : Bi'atouna e'sahira
14h30 : Match à l'affiche "MCEE/ASK" direct
16h30 : TRabakh e'saghir
17h00 : Of side
17h30 : Amar metatla"
18h00 : Journal en amazigh
18h20 : Le médaillon
19h00 : Journal en français
19h30 : Visite" MEDEA"
20h00 : Journal en arabe
20h15 : Djemei family I
20h45 : Aha lil
22h30 : Inch'allah dimanche
00h00 : Journal en arabe

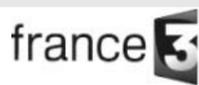


08:10 Shopping Avenue matin
08:55 Téléshopping - Samedi
09:50 Télévitrine
10:10 Météo
10:15 Tous ensemble
11:05 Secret Story
12:00 Les 12 Coups de Midi !
12:45 Météo
12:50 L'affiche du jour
13:00 Journal
13:20 Reportages
14:35 Au coeur de la tempête
16:10 Les frères Scott
16:55 Les frères Scott
17:50 Secret Story
18:45 50 mn Inside
19:50 A la rencontre de
19:53 Là où je t'emmènerai
19:55 Météo
20:00 Journal
20:30 Du côté de chez vous
20:34 Auto-moto spéciale sécurité
20:40 Courses et paris du jour
20:42 Météo

20:45 Il était une fois... Franck Dubosc
23:00 New York, section criminelle
23:50 New York, section criminelle
00:35 New York, section criminelle
01:25 Moonlight : Remède mortel
02:15 Secret Story
03:05 Un sacré détective



06:10 Marni et Nate
06:35 Paris sportifs
07:00 Télématin
09:35 Thé ou café
10:50 Réveillez vos méninges
11:20 Les Z'Amours
12:00 Tout le monde veut prendre sa place
12:45 Point route
12:50 Les héros de la biodiversité
12:55 Météo
13:00 Journal
13:15 13h15, le samedi
13:50 Météo
13:55 Envoyé spécial, la suite
14:40 En quête d'ailleurs
14:45 ADN
15:35 US Marshals, protection de témoins : Qui veut la peau de Jay Arnstein ?
16:25 Rugby : Munster (Irlande)/RC Toulon (France)
18:25 Les bêtises du samedi
18:55 CD'aujourd'hui
19:00 Mot de passe
19:55 L'agenda du week-end
20:00 Journal
20:30 Emission de solutions
20:32 Tirage du Loto
20:34 Météo
20:35 Le plus grand cabaret du monde
22:45 Les héros de la biodiversité
22:48 CD'aujourd'hui
22:50 On n'est pas couché
01:50 Météo
01:55 Fiesta des sud 2009
02:50 Le bureau des plaintes
04:30 Infrarouge
04:31 Cinq jours pour juger le procès d'un pédophile



06:00 Euronews
06:35 Ludo
08:35 Samedi Ludo
11:00 Météo
11:05 Magazines régionaux
11:30 La voix est libre
11:55 Le 12/13
12:00 Journal régional
12:25 Journal national
12:50 Nous nous sommes tant aimés : Sacha Distel
13:25 Les grands du rire
14:35 Côté jardin
15:00 En course sur France 3
15:20 Keno
15:25 Documentaire
16:20 Magazine
16:50 Un livre toujours
16:55 Expression directe : PRG
17:00 Slam
17:30 Des chiffres et des lettres
18:00 Questions pour un champion
18:35 Avenue de l'Europe
18:50 19/20 Edition nationale
18:53 Edition régionale et locale
19:00 Journal régional
19:30 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:05 Les héros de la biodiversité
20:10 Repas de familles
20:35 Enquêtes réservées
21:30 Enquêtes réservées
22:20 SOS 18 : Le temps qui reste
23:15 La minute épique
23:17 Météo
23:20 Soir 3
23:40 Tout le sport
23:45 Perry Mason
01:20 Soir 3
01:40 Un livre toujours
01:45 NYPD Blue
02:30 NYPD Blue
03:10 NYPD Blue
03:55 NYPD Blue
04:40 Côté jardin
05:05 Les matinales
05:30 Questions pour un champion



06:00 M6 Music
06:20 M6 Kid
08:00 Absolutment stars
09:00 M6 boutique
10:30 Cinésix
10:45 Les parents les plus stricts du monde : À Madagascar
12:10 Maison à vendre
13:40 Météo
13:45 Les experts... c'est vous
14:50 C'est ma vie
16:00 C'est ma vie
17:30 Accès privé
18:45 Un trésor dans votre maison
19:40 Météo
19:45 Le 19 45
20:05 M.I.A.M. Mon invitation à manger
20:40 Les Bleus : premiers pas dans la police : Chambre avec vue
21:35 Les Bleus : premiers pas dans la police : 24 heures presque chrono
22:30 Les Bleus : premiers pas dans la police : A double tranchant
23:35 Les Bleus : premiers pas dans la police
01:30 Météo
01:35 Concert privé : Luke
02:35 M6 Music



19:00 Arte Journal
19:15 Arte reportage
19:55 360°- Géo
19:56 Les plongeurs fous du lac Baïkal
20:40 Grande histoire des océans
21:35 1631, massacre à Magdebourg
22:25 Breaking Bad : Dérapage
23:10 Breaking Bad : Retour aux sources
00:05 Metropolis
00:50 Le dernier témoin : Le goût des larmes
01:35 Philosophie : Hasard
02:05 Sur les traces de Tintin : Les cigares du pharaon
03:00 Tracks



06:00 Gym direct
07:00 Télé achat
09:00 Tous les goûts sont dans la culture
09:45 Morandini !
10:50 24h people
11:30 Mademoiselle Cinéma
11:50 Les déménageurs de l'extrême
12:40 Les déménageurs de l'extrême
13:35 Alice Nevers, le juge est une femme
15:15 Rugby à XIII
17:00 Prémé innocent
18:30 Direct auto
19:30 Autosport
19:45 La fabuleuse histoire du Palma Show
20:10 Le zapping
20:40 Quartier général
22:30 Quartier général
00:10 Quartier général
01:10 Drôles de vidéos
02:40 La fabuleuse histoire du Palma Show
03:00 Le reporter de l'extrême



06:40 Téléachat
09:40 Tellement people
10:25 Kilomètre 12
10:50 Stargate Atlantis
11:35 Stargate Atlantis
12:20 Stargate Atlantis
13:20 Famille d'accueil
14:55 Le 10ème royaume
16:30 Tellement vrai
18:10 Sanctuary : Le culte de Kali
19:10 Sanctuary : Le culte de Kali
20:00 En mode VIP
20:35 Commissaire Moulin
22:15 Commissaire Moulin
23:55 Commissaire Moulin
01:30 Poker : le duel
02:35 Programmes de nuit

LA SELECTION DU JOUR



20h45

Aha lil



18h45

50 mn Inside



20h35

Le plus grand cabaret du monde



Web : www.lemidi-dz.com

Directrice
de la publication :
Saïda Azzouz

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi -
Constantine - Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78
Bureau régional de Béjaïa : Cité des
600-Logements BT B03 Ihaddadene -
Béjaïa - Tél/Fax : 034.21.56.13.

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
CCP : 37 22 55 clé 54
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

L'affaire du naufrage du cargo Béchar reportée au 24 novembre

Le procès de l'affaire du naufrage du cargo Béchar et l'échouage du vraquier Batna survenus en novembre 2004 et impliquant six personnes, dont l'ex PDG de la Compagnie nationale algérienne de navigation (CNAN) Koudil Ali, a été reporté au 24 novembre par le tribunal criminel d'Alger, a constaté jeudi sur place l'APS.

Le motif du report de cette affaire réside en l'absence de la défense de deux prévenus, a indiqué le président du tribunal Benkharchi Omar, qui a ordonné la désignation d'avocats d'office.

Le tribunal criminel d'Alger avait déjà jugé cette affaire le 17 mai 2006 et avait, alors, condamné le PDG de la CNAN, Koudil Ali, le directeur de l'équipement et des techniques,



Amour Mohand Ouramdane, le directeur technique des navires, Akhdalen Kamel, l'inspecteur technique du navire Béchar, Zaoui Saleh, et le directeur d'équipement des navires, Debah Mostafa, à 15 ans de réclusion chacun.

Quand au 6ème prévenu, l'ingénieur technique chargé

du suivi des navires, il avait écopé d'une peine d'une (01) année de prison avec sursis.

Les six prévenus, qui avaient introduit un pourvoi en cassation en 2006 auprès de la Cour Suprême, comparaitront de nouveau le 24 novembre prochain devant le tribunal criminel d'Alger.

Un milliard de personnes touchés chaque année par les maladies "négligées" selon l'OMS

Les maladies délaissées par les géants de la pharmacie affectent un milliard de personnes et tuent 534.000 individus chaque année dans le monde, a indiqué jeudi l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

"Les besoins en termes de prévention et de traitement sont énormes mais les personnes touchées sont pauvres et n'ont donc que peu accès aux interventions et aux services nécessaires pour en bénéficier", a déploré la directrice générale de l'OMS, Margaret Chan, dans la présentation du premier rapport de l'organisation consacré à 17 de ces maladies qui n'existent quasiment plus dans les pays riches.

"Ajoutons que l'industrie est donc peu encline à investir dans la mise au point de produits nouveaux ou meilleurs contre des maladies liées à la pauvreté, sachant que les patients n'auront pas les moyens de payer", a-t-elle fait savoir.

Le rapport de l'OMS souligne que "ces maladies sont d'autant plus délaissées qu'à l'exception de la dengue, elles ne sont pas à l'origine de flambées explosives qui attirent l'attention des médias".

Pourtant, elles entraînent des infections qui tuent parfois en "l'espace de quelques mois, semaines ou jours", comme la dengue hémorragique, la maladie du sommeil et l'ulcère de Buruli.

Quand la chambre basse marocaine boude les femmes

Le bureau de la chambre des députés marocains ne compte plus aucune femme dans ses rangs depuis lundi dernier, date de la séance d'élection en plénière de cette instance dirigeante de la première chambre du parlement marocain, a jeudi à Rabat l'APS.

Aucun Parti n'a jugé nécessaire de présenter une de ses députées pour le représenter au sein du bureau de la chambre qui compte 13 membres dont 8 vice-présidents, a souligné une députée à la presse.

«Les enjeux sont hautement masculins et les marchandages se sont faits entre hommes», a-t-elle fait remarquer avant d'ajouter que "dans le cas d'espèce les femmes font de la figuration et ne sont là que pour enjoliver la vitrine".

Par ailleurs, les femmes ont également disparu des présidences de commissions parlementaires de la chambre des députés notamment des affaires étrangères et des secteurs sociaux, deux instances qui ont déjà été présidées par des femmes, a-t-on indiqué.

La seule "rescapée" demeure Mme Latefa Bennani Smires qui a été reconduite à la tête du groupe parlementaire italo-marocain de l'unité et de l'égalitarisme, a-t-on signalé. La disparition des femmes des structures de la chambre des députées a fait dire à une députée que "les femmes sont les éternelles sacrifiées sur l'autel des intérêts", et ce, malgré la célébration cette semaine de la journée nationale de la femme marocaine.

La FAO nomme quatre artistes ambassadeurs pour lutter contre la faim

Quatre artistes mondialement connus ont été choisis par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la représenter à travers le monde dans sa lutte contre la faim, a annoncé jeudi, à Rome, l'organisation onusienne. Il s'agit de l'acteur italien Raoul Bova, de la chanteuse canadienne Céline Dion, de la chanteuse philippine Lea Salonga et de l'actrice amé-

ricaine Susan Sarandon qui seront nommés vendredi à ce poste "afin d'apporter leur contribution à la lutte contre la faim dans le monde", a précisé la FAO. Ces artistes seront nommés par le Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, dans le cadre de la commémoration de la Journée mondiale de l'alimentation (JMA), placée cette année, sous le signe "Unis contre la faim", a-t-on ajouté.

Appel à la création d'un Conseil maghrébin des zaouias

Les chouyoukh représentant les zaouias des 48 wilayas d'Algérie, réunis aux côtés de chercheurs et de spécialistes, ont appelé jeudi à Oum El Bouaghi à la création d'un "Conseil maghrébin des zaouias", au terme du "1er séminaire national sur les zaouias et les Tourouq Soufis".

Les rapporteurs des cinq ateliers de cette rencontre, organisée à l'initiative de la Coordination nationale des associations de soutien au programme du président de la République, ont également estimé, dans leurs recommandations finales, que l'Algérie qui abrite le plus grand nombre de zaouias dans le Maghreb, "ne peut que souhaiter la mise en place d'un tel Conseil qui renforcerait les liens spirituels et religieux, constituant les fondements historiques de l'unité des peuples de la région".

Les participants ont également insisté sur la nécessité de mettre en place un "Conseil supérieur des zaouias" en Algérie, chargé de coordonner leurs actions, notamment en matière de solidarité nationale.

Les recommandations, lues par le chercheur et spécialiste du Soufisme et zaouias en Algérie, Mohamed Benbrika, ont aussi mis l'accent sur la nécessité d'accorder une "plus grande attention" à l'enseignement du Coran dans ces institutions religieuses qui ont joué un rôle de "premier plan" dans la "défense et la conservation des valeurs de la société et des composantes de l'identité nationale que le colonialisme a tenté d'étouffer".

Dans ce contexte, les participants ont souligné la nécessité aussi d'aider les zaouias à "trouver des débouchés professionnels pour les jeunes qu'elles forment".

Les participants ont réaffirmé, par ailleurs, leur "ferme attachement" à la réconciliation nationale qui "répond aux aspirations les plus profondes de la société et du peuple algérien" et "constitue la voie pour se débarrasser de toutes les séquelles de la décennie noire".

Au terme de leurs travaux, les chouyoukh des zaouias ont réitéré également leur volonté et leur engagement à servir, par leurs actions, "l'enracinement des valeurs de paix et de réconciliation, en encourageant l'esprit de stabilité, de sécurité et de fraternité", et exprimé leur "plein soutien" au 2ème Plan quinquennal 2010/2014 initié par le président de la République.

Plus de 500 participants venus des quatre coins du pays ont pris part à ce séminaire national de deux jours.

APS



L'Algérie qui abrite le plus grand nombre de zaouias dans le Maghreb, "ne peut que souhaiter la mise en place d'un tel Conseil qui renforcerait les liens spirituels et religieux, constituant les fondements historiques de l'unité des peuples de la région".



INSOLITE

Indonésie : Pour être fonctionnaire, il faut connaître les chansons du président !

Alors que le président du pays, Susilo Bambang Yudhoyono, est également compositeur.

Conséquence, les candidats au concours de fonctionnaire ont eu la surprise de devoir répondre une question concernant une chanson de président.

Les candidats au concours de fonctionnaire ont été surpris ces dernières semaines, puisqu'ils ont dû répondre à un questionnaire à choix multiples, dont l'une des questions a beaucoup surpris. En effet, les 3 000 personnes inscrites se sont vus demander de citer le titre d'une chanson du dernier album du président indonésien, Susilo Bambang Yudhoyono. "Je me suis grattée la tête pour répondre", a témoigné Anita au Jakarta Globe, pour qui cette question était la plus difficile de l'examen. Alors que le gouvernement se voit reprocher la dimension politique d'une telle question, Robert James



Bintaryo, un porte-parole du ministère se défend : "Qu'y a-t-il de mal à poser une telle question ? (...) Cela fait partie de la culture générale".

Horaires des prières

Annaba	Skikda	Constantine	Béjaïa	Alger	Mostaganem	Oran	Tlemcen
Fadjr : 5h05	Fadjr : 5h08	Fadjr : 5h09	Fadjr : 5h15	Fadjr : 5h24	Fadjr : 5h35	Fadjr : 5h39	Fadjr : 5h41
Dohr : 12h15	Dohr : 12h18	Dohr : 12h20	Dohr : 12h26	Dohr : 13h34	Dohr : 12h46	Dohr : 12h49	Dohr : 12h51
Asr : 15h24	Asr : 15h27	Asr : 15h29	Asr : 15h34	Asr : 15h43	Asr : 15h56	Asr : 15h59	Asr : 16h03
Maghreb : 17h52	Maghreb : 17h55	Maghreb : 17h57	Maghreb : 18h01	Maghreb : 18h11	Maghreb : 18h23	Maghreb : 18h27	Maghreb : 18h30
Icha : 19h15	Icha : 19h19	Icha : 19h20	Icha : 19h25	Icha : 19h34	Icha : 19h46	Icha : 19h49	Icha : 19h51

OUVERTURE À TIPASA DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

La situation de la profession jugée "très satisfaisante"

Cette assemblée générale ordinaire de la chambre régionale des huissiers de justice, qui a regroupé 670 participants, a été, entre autres, consacrée à l'évaluation des activités du bureau et la préparation du nouveau programme d'actions.

PAR INES AMROUDE

La situation de la profession d'huissier de justice en Algérie a été qualifiée de «très satisfaisante» par maître Cherif Mohamed, président de la Chambre nationale des huissiers de justice.

Dans une déclaration à l'APS en marge des travaux de la rencontre de la chambre régionale centre des huissiers à Tipasa, maître Cherif Mohamed, également vice-président de l'Union internationale des huissiers de justice, a estimé que la situation de la profession s'est beaucoup améliorée depuis l'adoption de la loi sur la réforme de la justice. Un constat qui, poursuit-il, s'en veut pour preuve le règlement définitif, par les nouvelles dispositions, du problème de la non exécution des jugements auxquels était souvent confronté le citoyen. «Ce problème n'est plus à l'ordre du jour actuellement», commente-t-il.

Pour mieux étayer ses propos, maître Cherif Mohamed évoque le chiffre recensé par son organisation durant le mois de septembre 2010, relatif à l'exécution des jugements de justice qui a atteint le taux de 94% alors qu'il n'était que de 30% auparavant.

Ces 94% d'exécution des jugements représentent, poursuit-il, un record appréciable étant donné que la moyenne mondiale est actuellement de 60%.



Maître Cherif Mohamed, président de la Chambre nationale des huissiers de justice.

De plus, tiendra-t-il à préciser, la présence de l'Algérie dans le bureau exécutif de l'Union internationale des huissiers de justice, en tant que vice-présidente (UIHJ) est un gage de sérieux et de crédibilité de la profession.

A une question de l'agence portant sur les problèmes qui restent à résoudre au sein de la corporation, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice est clair : «Il n'y en a pas». Il émettra toutefois le souhait que les pouvoirs publics les impliquent davantage dans d'autres missions «comme celle du recouvrement des amendes par exemple pour venir en appoint au Trésor public».

Cette assemblée générale ordinaire de la chambre régionale des huissiers de justice, qui a regroupé 670 participants, a été, entre autres, consacrée à l'évaluation des

activités du bureau et la préparation du nouveau programme d'actions.

Selon le président de la chambre régionale, maître Mahmoudi Ahmed, celle-ci regroupe les huissiers de 12 cours des wilayas d'Alger, Blida, Boumerdès, Bouira, Chlef, Djelfa, Médéa, Tamanrasset, Tizi Ouzou, Laghouat, Ghardaïa et M'sila.

L'Algérie compte 1.800 huissiers de justice ce qui la place en deuxième position au niveau mondial juste après la France qui occupe la première place avec 3.600 huissiers en exercice selon le même responsable.

Cette rencontre sera par ailleurs sanctionnée par l'adoption des bilans moral et financier et la lecture des recommandations.

I. A.

Le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah reçoit le chef d'état-major des Forces armées qataries

Le général de corps d'armée, Ahmed Gaid Salah, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP) a reçu, jeudi dernier au siège de l'état-major de l'ANP, le général-major Hamad Ben Ali Al-Atia, chef d'état-major des Forces armées qataries qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation.

A l'issue de la cérémonie d'accueil, des entretiens se sont déroulés entre les deux parties en présence d'officiers généraux-majors et d'officiers généraux de l'état-major de l'ANP et du ministère de la Défense nationale et les membres de la délégation qatarie.

Les entretiens ont porté sur "les moyens de renforcer les relations de coopération entre les armées des deux pays, de les consolider et les développer davantage".

APS

OUED ATHMANIA (MILA)

27 blessés dans le dérapage d'un autocar

Vingt-sept personnes ont été blessées à la suite du dérapage, hier à l'aube, d'un autocar sur la RN 5-A, au lieu dit Thenia, non loin de Oued Athmania (Mila), appris l'APS de Protection civile. Les victimes ont pu regagner leurs domiciles après avoir reçu des soins à l'hôpital Boukhchem d'Oued Athmania à l'exception d'une femme dont l'état a nécessité son évacuation au CHU de Constantine, selon des sources médicales. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances de l'accident de cet autocar assurant la ligne Alger-Mila.

APS

L'ALGÉRIE CÉLÈBRE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Sous le slogan «Unis contre la faim»

L'Algérie, à l'instar de tous les pays du monde, célèbre aujourd'hui la Journée mondiale de l'alimentation, placée cette année par l'Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sous le thème "Unis contre la faim". Dans un communiqué rendu public hier, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a expliqué que ce thème a été choisi afin de «reconnaître et d'impulser les efforts réalisés dans la lutte contre la faim dans le monde au niveau national, régional et international», est-il expliqué.

Selon le ministère, l'objectif de cette manifestation est de "sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de la sécurité alimentaire et de mobiliser tous les secteurs de la société pour lutter contre la faim et la malnutrition à l'échelle planétaire et améliorer la sécurité au niveau national".

Consciente des enjeux réels que représen-

te cette question, a-t-on fait remarquer, "l'Algérie s'est engagée dans une stratégie de sécurisation de l'approvisionnement de ses marchés à travers le développement de la production nationale".

Ce développement se traduit par la mise en place de nombreux programmes de développement des filières de production stratégiques, à savoir les programmes d'intensification de la céréaliculture, de la pomme de terre, du lait, de l'oléiculture, de la phoeniciculture, des légumineuses alimentaires et de l'aviculture.

Dans le cadre du plan quinquennal 2010/2014, l'Algérie s'est, précise encore le communiqué, engagée dans la mise en œuvre d'une politique visant le renouveau agricole et rural mobilisant ainsi, annuellement, des fonds publics évalués à 200 milliards de dinars utilisées comme levier de mobilisation des ressources et des investissements privés.

I. A.

Très Libre

